



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1^{er} septembre 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 27
Nombre de représentés : 08
Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n° 2026-186

PACTE DÉPARTEMENT
TERRITOIRES

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 24 août 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 2 septembre 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi 1^{er} septembre à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Jacques Elie Benard, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Nancy Tatel, Mme Aurélie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe par Mme Danila Bègue, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe par Mme Aurélie Testan, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint par M. Franck Jacques-Antoine, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint par M. Bernard Robert, M. Jean-Paul Burkic par Mme Mémouna Patel, M. Mihidoiri Ali par M. Henry Hippolyte, Mme Romina Woadally par M. Morgan Jovien, Mme Bibi-Fatima Anli par Mme Catherine Gossard.

Arrivée (s) en cours de séance : M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint à 17 h 25 (affaire n° 2026-186).

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Jean-Yves Langenier, M. Jean Patric Boitard, Mme Emmanuelle Thomas et Mme Barbara Saminadin.

Affaire n° 2026-186

PACTE DÉPARTEMENT TERRITOIRES

Arrivée de M. Bernard Robert à 17 h 25.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance de l'assemblée délibérante du Conseil départemental du 19 août 2026 relatif au Pacte Département Territoires ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 19 août 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre le Département de la Réunion, la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale du Port pour la période 2024 - 2028 dans le cadre du Pacte Département Territoires ;

Article 2 : de valider les 20 projets présentés en annexe cofinancés à hauteur de 3 016 838 € en investissement et 314 320 € en fonctionnement, ainsi que les modalités techniques et financières de leur mise en œuvre ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

PACTE DÉPARTEMENT ET TERRITOIRES

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la convention de partenariat à conclure entre le Département de La Réunion, la Ville du Port et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans le cadre du dispositif de financement « **Pacte Département et Territoires** » (**PDT**).

Dans le cadre de ce dispositif, le Département a mobilisé une enveloppe globale de **90 M€** sur cinq années, couvrant la période de 2024 à 2028, répartie selon trois volets.

1- Un volet investissement « socle commun »

Une enveloppe de **75 M€** est consacrée aux opérations d'investissement. Sa répartition s'effectue selon les modalités suivantes :

- une part fixe de **2 M€** attribuée à chaque commune (soit un total de **48 M€**).
- le solde (soit **27 M€**), réparti proportionnellement à la population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les projets financés s'inscrivent prioritairement dans deux thématiques à savoir :

- la **transition écologique et solidaire** (cette thématique doit obligatoirement représenter 10 % de l'enveloppe)
- une **société inclusive**, (développement des services à la population relevant des compétences départementales, en particulier dans le domaine du handicap).

2. Un volet investissement Petites Villes de Demain (PVD)

Le Département consacre une enveloppe de **5 M€** destinée exclusivement aux communes engagées dans le dispositif **PVD**.

Pour les projets des communes ne pouvant pas être accompagnés par cette enveloppe, il sera toujours envisageable d'étudier une contractualisation connexe avec le Département.

3. Un volet fonctionnement « social »

L'enveloppe de **10 M€** est répartie de la manière suivante :

Une part fixe pour chaque commune (150.000 €)	3 600 000 €
Un montant variable selon la population	3 894 293 €
Un solde restant à répartir ultérieurement	2 505 707 €
Total	10 000 000 €

Les projets éligibles relèvent de la maîtrise d'ouvrage des communes ou des CCAS et s'inscrivent dans les six axes prioritaires suivants :

- Axe 1 - Prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance,
- Axe 2 - Sortie de la pauvreté en favorisant le retour à l'emploi pour tous,
- Axe 3 – Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits,
- Axe 4 – Favoriser la transition écologique et solidaire des ménages les plus vulnérables,
- Axe 5 – Participer à l'amélioration de l'habitat,
- Axe 6 – Soutenir les collectivités dans le développement de l'ingénierie de projet.

4. Dotation pour Le Port

Au titre du volet **investissement « socle commun »**, la ville du Port bénéficie d'une enveloppe départementale de **3 016 838 €**.

Au titre du volet **fonctionnement « social »**, le montant prévisionnel attribué s'élève à **314 320 €**.

Sur cette base, la ville du Port et son CCAS ont élaboré une programmation, figurant en annexe, répondant aux priorités du Pacte Département et Territoires pour la durée du conventionnement (2024 à 2028).

Les opérations d'investissement portent principalement sur :

- l'aménagement d'espaces culturels et de proximité ;
- l'extension du cimetière marin ;
- l'acquisition de véhicules ;
- la réalisation d'actions visant les économies d'énergie.

Investissement « socle commun »

	Montant total des opérations (€ HT)	Part du CD au titre du PDT (€ HT)	Part de la Commune (€ HT)	Autres Financements (€ HT)
Ville	3 870 000 €	2 409 669 €	879 363 €	580 968 €
CCAS	758 961 €	607 169 €	151 792 €	-
Total	4 628 961 €	3 016 838 €	1 031 155 €	580 968 €

Les actions de fonctionnement concernent notamment :

- le développement des politiques sportives et éducatives,
- l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,
- le soutien à la parentalité,
- les actions d'insertion en faveur des jeunes.

Fonctionnement « volet social »

	Montant total des opérations (€ HT)	Part du CD au titre du PDT (€ HT)	Part de la Commune (€ HT)	Autres Financements (€ HT)
Ville	372 500 €	113 738 €	222 012 €	36 750 €
CCAS	562 074 €	200 582 €	321 492 €	40 000 €
Total	934 574 €	314 320 €	543 504 €	76 750 €

Les modalités opérationnelles et le plan de financement prévisionnel figurent dans la convention annexée au présent rapport.

L'enveloppe complémentaire de **2 505 707 €** sera répartie ultérieurement en fonction des projets présentés par les communes.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre le Département de La Réunion, la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale du Port pour la période 2024 -2028 dans le cadre du Pacte Département et Territoires ;
- de valider les 20 projets présentés en annexe cofinancés à hauteur de **3 016 838 €** en investissement et **314 320 €** en fonctionnement, ainsi que les modalités techniques et financières de leur mise en œuvre;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

PACTE DEPARTEMENT ET TERRITOIRES 2024 / 2026 - Investissement (socle commun)

Montant total enveloppe		3 016 838,00 €							
Dont volet "Transition écologique et solidaire" : 10% de l'enveloppe PDT		301 683,80 €							
Libellé de l'opération	Coût Total HT	PDT			Montant Commune/CCAS		Autre financement		
		Taux	Montant HT	Montant dédié à la Transition Ecologique	Taux	Montant € HT	Taux	Montant HT	Financier
Construction d'une régie technique au Théâtre Sous les Arbres	178 000,00 €	80,00%	142 400 €		20,00%	35 600 €			
Réhabilitation Maison de quartier RN4	692 000,00 €	51,84%	358 716 €		20,00%	138 400 €	28,16%	194 884 €	DPV 2023
Extension du cimetière marin	750 000,00 €	70,00%	525 000 €		30,00%	225 000 €			
Acquisition de véhicules électriques et hybrides	400 000,00 €	80,00%	320 000 €	320 000 €	20,00%	80 000 €			
Programme de confort thermique et d'éclairage à LED dans 10 écoles du Port	950 000,00 €	36,16%	343 553 €	343 553 €	23,20%	220 363 €	40,64%	386 084 €	DSIL 2025/EDF
Modernisation éclairage public - Tranche 3	900 000,00 €	80,00%	720 000 €	720 000 €	20,00%	180 000 €			
S/TOTAL VILLE	3 870 000 €	62,27%	2 409 669 €	1 383 553 €	22,72%	879 363 €	15,01%	580 968 €	
Rénovation et modernisation du siège et des services du CCAS	589 000,00 €	80,00%	471 200 €		20,00%	117 800 €			
Taxi social	45 161 €	80,00%	36 129 €		20,00%	9 032 €			
Maison de la Solidarité - pose de modulaires (partie épicerie sociale) Extension épicerie sociale	44 800 €	80,00%	35 840 €		20,00%	8 960 €			
Acquisition de véhicules électriques et hybrides pour le CCAS	80 000 €	80,00%	64 000 €	36 000 €	20,00%	16 000 €			
S/TOTAL CCAS	758 961 €	80,00%	607 169 €	36 000 €	20,00%	151 792 €	0,00%	0 €	

TOTAL VILLE/CCAS	4 628 961 €	65,17%	3 016 838 €	1 455 553 €	22,28%	1 031 155 €	12,55%	580 968 €
------------------	-------------	--------	-------------	-------------	--------	-------------	--------	-----------

ECART		0,00 €		
Part ville	80%	2 409 669 €		
Part CCAS	20%	607 169 €		

PACTE DEPARTEMENT ET TERRITOIRES 2024 / 2026- Fonctionnement (volet social)

Montant total enveloppe		314 320,00 €						
Libellé de l'opération	Coût Total HT	PDT		Montant Commune/CCAS		Autre financement		
		Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT	Financier
Licences sportives	100 000 €	25,00%	25 000 €	75,00%	75 000 €			
Bourses d'excellence	180 000 €	30,55%	54 988 €	69,45%	125 012 €			
Parents allophone Créolophone	22 500 €	80,00%	18 000 €	20,00%	4 500 €	0,00%	0,00 €	
Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelles des portois par un outil numérique (Outil FREDO)	70 000 €	22,50%	15 750 €	25,00%	17 500 €	52,50%	36 750,00 €	DPT/PST2
S/TOTAL VILLE	372 500 €	30,53%	113 738 €	59,60%	222 012 €	9,87%	36 750 €	
Actions animation PA et PSH	145 000 €	30,00%	43 500 €	70,00%	101 500 €			
Portage de repas	170 000 €	48,80%	82 960 €	51,20%	87 040 €			
Accompagnement maintien à domicile RPA	40 000 €	30,00%	12 000 €	70,00%	28 000 €			
Epicerie - Actions de soutien et d'accompagnement des familles	135 407 €	30,00%	40 622 €	40,46%	54 785 €	29,54%	40 000 €	CAF
Aide à la mobilité des jeunes (permis de conduire)	10 000 €	30,00%	3 000 €	70,00%	7 000 €	0,00%	0,00 €	
PRE - soutien aux actions collectives	61 667 €	30,00%	18 500 €	70,00%	43 167 €			
S/TOTAL CCAS	562 073 €	35,69%	200 582 €	57,20%	321 492 €	7,12%	40 000,00 €	

TOTAL VILLE/CCAS	934 573 €	33,63%	314 320 €	58,16%	543 504 €	8,21%	76 750 €
------------------	-----------	--------	-----------	--------	-----------	-------	----------

ECART	0,00 €
-------	--------

Part ville36%113 738 €

Part CCAS64%200 582 €

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le 11/09/2026

ID : 974-219740073-20260901-DL_2026_186-DE



Affaire suivie par la Direction des Finances – Service Recettes



PACTE DEPARTEMENT ET TERRITOIRES

2024 -2028

CONVENTION

Entre

Le DEPARTEMENT DE LA REUNION

ET

LA COMMUNE DE LE PORT

ET

LE CCAS DE LE PORT

Votée en Commission Permanente du :

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA REUNION REPRESENTÉ PAR

Monsieur Cyrille MELCHIOR, Président du Conseil Départemental

ET LA COMMUNE DE LE PORT REPRESENTÉE PAR

Monsieur Olivier HOARAU, Maire de la commune,

ET LE CCAS DE LE PORT REPRESENTÉ PAR

Monsieur Olivier HOARAU, Président du CCAS

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

Par décision de la Séance Plénière du 27 mars 2024, le Conseil Départemental a adopté la mise en place du cadre relatif au **Pacte Département et Territoires (PDT)**, pour la période 2024-2026. Il vient relayer le Pacte de Solidarité Territoriale 2ème génération (PST2) qui a pris fin au 31 décembre 2026.

La reconduction d'un tel dispositif, traduit la volonté de la Collectivité de poursuivre son effort en faveur des communes et de leur CCAS en leur allouant un montant de 90 millions d'euros, sur trois années, dont 75 millions d'euros en **investissement « socle commun »**, 5 millions en **investissement « PVD »** (Petites Villes de Demain) et 10 millions en **fonctionnement « volet social »**.

Le démarrage très progressif du dispositif a conduit le Département, par décision n°233 en séance plénière du 17 juin 2026, à proposer une prorogation globale de son exécution jusqu'au 31 décembre 2028.

La présente convention a pour objet de valider les projets qui vont agréger le volet **investissement « socle commun »**, et le **fonctionnement « volet social »**, du PDT de la commune de LE PORT. Elle consiste par ailleurs à intégrer les principes induits par la prorogation du délai de réalisation du dispositif PDT jusqu'au 31 décembre 2028.

I. PARTIE 1 : LES ELEMENTS COMMUNS AUX VOLETS INVESTISSEMENT « SOCLE COMMUN », INVESTISSEMENT « PVD » ET FONCTIONNEMENT « SOCIAL »

La première partie présente les modalités communes aux deux volets investissements (« socle commun » et « Petites Villes de Demain ») et fonctionnement (« social »).

1. Contractualisation

La signature de la convention entre la Commune et/ou le CCAS de LE PORT et le Département formalise le partenariat sur la base d'une enveloppe pluriannuelle notifiée pour la période 2024-2028.

La convention liste les opérations et/ou actions communales, pour lesquelles, la commune et/ou le CCAS, sollicitent un financement du Département.

Chaque opération et/ou action donnera lieu à la rédaction d'une fiche action par la commune et/ou le CCAS. Ces fiches actions seront jointes en annexe de la convention signée entre les parties. Le Département transmettra aux bénéficiaires un modèle de fiche action qui comprendra entre autres :

- Le titre du projet
- Le descriptif du projet
- Le montant total du projet
- Le montant sollicité pour la participation départementale
- Le montant financé par la commune et/ou le CCAS
- Le montant financé par d'autres partenaires potentiels
- Un paragraphe faisant le lien avec les enjeux de la transition écologique et solidaire ainsi que les enjeux relatifs à une société plus inclusive.
- Le calendrier de mise en œuvre de l'opération
- Les indicateurs de réussite permettant de réaliser une évaluation du projet

La somme des montants sollicités pour la participation départementale devra être inférieure ou égale à l'enveloppe pluriannuelle affectée à la commune et au CCAS.

La mise en œuvre sera la suivante pour la signature des actes :

- Signature d'une convention tripartite Département, CCAS et Commune au démarrage du dispositif, fixant le montant de l'enveloppe répartie entre les deux entités, sur les deux volets investissements et fonctionnement (accessibles aux deux parties).
- Signature des avenants par les trois parties, quel que soit l'incidence financière sur la répartition de l'enveloppe entre la Commune et le CCAS.

L'enveloppe affectée à la commune pour la période 2024-2028, est de :

- **3 016 838 € pour les opérations d'investissement « Socle commun »**
- **314 320 € pour les actions de fonctionnement sur le « Volet social »**

2. Modalités de financement, de versement et justificatifs

2.1 Pour chaque opération ou action, une avance non remboursable de 20% du montant total contractualisé de l'opération et/ou de l'action allouée pour la période 2024-2028 sera versée :

- Pour le volet « investissement », à transmission de l'ordre de service de démarrage de l'opération.
- Pour le volet « fonctionnement », à transmission d'une attestation signée, du maire et/ou du président, au démarrage de l'action.

2.2 Pour chaque opération ou action, deux acomptes de 30% du montant total contractualisé de l'opération et/ou de l'action seront versés :

2.2.1/ Dès l'atteinte de 25% des dépenses hors taxe pour les volets « investissement » et « fonctionnement ».

2.2.2/ Dès l'atteinte de 50% des dépenses hors taxe pour les volets « investissement » et « fonctionnement ».

2.3 Pour chaque opération ou action, le solde restant de 20%, sera versé dès l'atteinte de 100% des dépenses hors taxe, pour les volets « investissement » et « fonctionnement ». Le versement du solde se fera sur la base de l'état global des dépenses, par opération et/ou action.

L'état global des dépenses relatif au solde devra faire apparaître clairement un sous-total, entre les dépenses qui ont déjà fait l'objet d'un versement d'avance et d'acompte et un sous total, des dépenses pour justifier le versement du solde.

Chaque état de dépenses (dès l'atteinte des 25%, 50% et 100%) devra être certifié par le maire et le comptable public.

La subvention fera l'objet de versements successifs au fur et à mesure de l'exécution de l'opération sous réserve de la disponibilité des crédits.

Les demandes de paiements, pour chaque opération seront transmissibles tout au long de l'exercice budgétaire, soit du 15 janvier au 15 novembre au plus tard.

Lorsque les montants versés par le Département atteignent l'enveloppe globale allouée à la commune, il ne sera plus versé d'acompte.

Le modèle de tableau des dépenses à compléter est joint en **annexe 2**.

3. Suivi

Toute modification matérielle ou financière du projet doit être signifiée au Département afin de permettre l'établissement d'un avenant.

La date limite d'adoption d'un avenant est fixée au 30 juin 2027.

Les pièces justificatives de paiement sont attendues pour le 30 avril 2029 au plus tard, soit quatre mois après la fin de la période d'éligibilité des dépenses (Dépenses éligibles dont la parfaite réalisation est fixée au 31/12/2028).

En outre, un bilan global de l'utilisation de l'enveloppe sera réalisé dans les quatre mois suivant la fin de l'éligibilité des dépenses. En cas de trop-perçu, c'est-à-dire si les montants versés par le Département excèdent les montants justifiés par la commune et/ou le CCAS, le Département émettra un titre de recettes pour la restitution des sommes indument versées.

Tous les éléments utiles à la liquidation, sont mentionnés dans la fiche « Bilan technique et financier » pour le solde d'une opération et/ou action sur le Pacte Département et Territoires 2024-2028, figure en **annexe 3**.

4. Communication

Le bénéficiaire s'engage à collaborer avec le Département pour la définition et la mise en place des actions de communication sur les aides départementales, et à fournir à ses services toutes les informations requises sur l'état d'avancement de ses opérations.

Pour les travaux, le bénéficiaire s'engage à mettre en place un panneau de chantier précisant le coût HT du projet ainsi que la participation du Département en termes de taux et de montant.

Enfin, la commune et/ou le CCAS s'engage à associer l'exécutif départemental à l'inauguration de toute opération et/ou action financée par le Département et, de façon générale, à toute communication médiatique établie dans ce cadre.

En cas de non-respect, le Département se réserve le droit de réajuster les montants et les modalités de versement des subventions, y compris d'émettre un titre de recettes pour rétablir cette obligation de communication.

5. Contrôle et responsabilité

Le Département pourra mandater un contrôle sur place et sur pièces de l'utilisation des fonds pour constater l'exécution réelle des prestations contractualisées et réalisées.

Dans le cas où ce contrôle contredirait les pièces justificatives transmises par la commune, le Département se réserve le droit de réajuster les montants et modalités de versement des subventions, y compris d'émettre un titre de recettes pour le trop-perçu.

Les aides financières apportées par le Département à la commune ne peuvent engager, à aucun titre que ce soit, pour un quelconque fait ou risque pouvant survenir en cours d'exécution, la responsabilité du Département à l'égard de la commune ou d'un tiers.

6. Taux d'intervention

Pour les volets « investissements », le taux d'intervention du Département est déterminé par la commune en fonction des financements obtenus par ailleurs, pour chaque projet, en divisant le montant sollicité pour la participation départementale par le montant total de l'opération (hors taxe).

Le taux d'intervention du Département est plafonné à 80% du coût hors taxe des opérations, et à 85% pour les dépenses d'ingénierie (note : seules les dépenses d'ingénierie d'investissement sont éligibles).

Pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants (Saint-Philippe, Cilaos, Plaine-des-Palmistes, Sainte-Rose, Entre-Deux, Trois Bassins et Salazie), ces taux peuvent être portés à 90% (ingénierie et travaux).

Pour le volet « fonctionnement », le taux d'intervention du Département est plafonné à 80% du coût hors taxe (HT) des actions.

7. Liste des dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont les dépenses rattachées aux projets listés dans la convention, réalisées entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2028. Ces projets devront être achevés avant le 31 décembre 2028.

Pour les volets « investissements », toutes les dépenses d'investissement liées aux opérations présentées sont éligibles, y compris les études. Cela concerne notamment les dépenses d'ingénierie d'investissement liées au projet.

Pour le volet « fonctionnement », toutes les dépenses de fonctionnement liées aux actions présentées sont éligibles, y compris les études.

II. PARTIE 2 : VOLET INVESTISSEMENT « SOCLE COMMUN » ET « PVD »

1. Type de projets éligibles

Les projets éligibles sont les projets en maîtrise d'ouvrage communale ou CCAS. Le Département a déterminé pour :

1.1 Le volet investissement « **socle commun** » **deux thématiques** correspondant aux priorités du Département :

THEME 1 – Pour une transition écologique et solidaire, ceci dans le but d'amplifier la mise en œuvre du Plan de Transition Ecologique et Solidaire du Département.

Le Pacte Département et Territoires pourra donc compléter les diverses sources de financement dans le domaine.

Cette thématique doit représenter au minimum 10% de l'enveloppe « socle commun » allouée à la commune et au CCAS.

THEME 2 – Pour une société inclusive (services à la population dans le champ du handicap et plus généralement des politiques publiques du Département), afin de favoriser la création de points d'accès aux droits, l'accueil pour les enfants, personnes porteuses de handicap et personnes vulnérables et les travaux de voirie à proximité des équipements départementaux ou toute autre action qui entre dans le champ de cette thématique.

1.2 Le volet investissement « **PVD** » **une thématique** spécifiquement dédiée aux communes ayant intégré le dispositif **Petites Villes de Demain (PVD)**.

Les projets FEADER pour lesquels les plans de financement sont déjà maquetés, et pour lesquels le Département participe en tant que contrepartie nationale, ne sont pas intégrés au présent cadre.

Conformément à la répartition des compétences définies par la loi NOTRe, le Département ne peut pas contribuer à une opération, constituant directement ou indirectement, une aide à une entreprise, à l'exception d'opérations d'investissement destinées à pallier l'absence d'initiative privée pour la présence de services marchands en milieu rural.

La commune souhaite engager le programme d'investissement « **socle commun** » suivant dont le détail est présenté en annexe sous forme de fiches actions.

CONVENTION PDT - Commune-CCAS de LE PORT

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
 Reçu en préfecture le 11/09/2026
 Publié le 11/09/2026
 ID : 974-219740073-20260901-DL_2026_186-DE



Libellé de l'opération	Coût Total HT	PDT			Montant Commune/CCAS		Autre financement		
		Taux	Montant HT	Montant dédié à la Transition Ecologique	Taux	Montant € HT	Taux	Montant HT	Financier
Construction d'une régie technique au Théâtre Sous les Arbres	178 000,00 €	80,00%	142 400 €		20,00%	35 600 €			
Réhabilitation Maison de quartier RN4	692 000,00 €	51,84%	358 716 €		20,00%	138 400 €	28,16%	194 884 €	DPV 2023
Extension du cimetière marin	750 000,00 €	70,00%	525 000 €		30,00%	225 000 €			
Acquisition de véhicules électriques et hybrides	400 000,00 €	80,00%	320 000 €	320 000 €	20,00%	80 000 €			
Programme de confort thermique et d'éclairage à LED dans 10 écoles du Port	950 000,00 €	36,16%	343 553 €	343 553 €	23,20%	220 363 €	40,64%	386 084 €	DSIL 2025/EDF
Modernisation éclairage public - Tranche 3	900 000,00 €	80,00%	720 000 €	720 000 €	20,00%	180 000 €			
S/TOTAL VILLE	3 870 000 €	62,27%	2 409 669 €	1 383 553 €	22,72%	879 363 €	15,01%	580 968 €	
Rénovation et modernisation du siège et des services du CCAS	589 000,00 €	80,00%	471 200 €		20,00%	117 800 €			
Taxi social	45 161 €	80,00%	36 129 €		20,00%	9 032 €			
Maison de la Solidarité - pose de modulaires (partie épicerie sociale) Extension épicerie sociale	44 800 €	80,00%	35 840 €		20,00%	8 960 €			
Acquisition de véhicules électriques et hybrides pour le CCAS	80 000 €	80,00%	64 000 €	36 000 €	20,00%	16 000 €			
S/TOTAL CCAS	758 961 €	80,00%	607 169 €	36 000 €	20,00%	151 792 €	0,00%	0 €	
TOTAL VILLE/CCAS	4 628 961 €	65,17%	3 016 838 €	1 455 553 €	22,28%	1 031 155 €	12,55%	580 968 €	

La commune n'est pas éligible au dispositif investissement « PVD ».

III. PARTIE 3 : LES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT « VOLET SOCIAL »

Le Département a déterminé **six axes** correspondant aux priorités du Département :

AXE 1 - Prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance à travers 5 actions identifiées ci-après :

- Garantir l'accès à des temps de socialisation avant 3 ans à toutes les familles
- Soutenir les familles pour prévenir les ruptures et les accompagner dans leur parcours
- Déploiement massif des petits déjeuner à l'école
- Des activités sportives et culturelles de qualité grâce à un plan de soutien aux activités périscolaires
- Lutter contre le décrochage scolaire

AXE 2 - Sortie de la pauvreté en favorisant le retour à l'emploi pour tous à travers 2 actions identifiées ci-après :

- Accompagner les jeunes en rupture vers l'insertion à travers le contrat d'engagement jeune (CEJ)
- Lever les freins sociaux à l'accès à l'emploi : accueil de la petite enfance, santé logement, mobilité, illettrisme

AXE 3 – Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits à travers 4 actions identifiées ci-après :

- Renforcer la détection du non-recours et organiser les campagnes d'aller-vers
- Prévenir les expulsions locatives pour éviter la bascule dans la grande pauvreté
- Protéger et soutenir les femmes sans domicile
- Tous types d'actions innovantes permettant de maintenir le lien social et de lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap

AXE 4 – Favoriser la transition écologique et solidaire des ménages les plus vulnérables à travers 5

actions identifiées ci-après :

- Assurer aux bénéficiaires de l'aide alimentaire l'accès à une alimentation saine et durable
- Soutenir le volet social des Projets Alimentaires Territoriaux
- Accompagner la généralisation de la tarification sociale des cantines en particulier pour les établissements en REP/REP+
- Lutter contre la hausse des dépenses contraintes des ménages en matière d'eau et d'énergie
- Améliorer le recours au chèque énergie

AXE 5 – Participer à l'amélioration de l'habitat à l'identique de ce qui a été réalisé dans le cadre du PST 2, annexe 4**AXE 6 – Soutenir les collectivités dans le développement de l'ingénierie de projet**

Le Département propose de financer une partie du coût du salaire d'un ou deux postes de technicien et/ou de chef de projet, en ingénierie sociale et de projet.

Le niveau de participation au financement du poste serait alors plafonné à 50%, dans la limite d'un salaire brut de 1800€/mois, soit 900€/mois de part Département, soit 10 800€ de subvention/an pour le Département pour un poste et 21 600€/an pour deux postes.

Les missions des postes viseraient, alors, à assurer la coordination et le suivi de l'ensemble des dispositifs-appels à projets du Département, auxquels les communes et/ou le CCAS émergeraient.

Le **CCAS** souhaite engager le programme relatif au **fonctionnement « volet social »** suivant dont le détail est présenté en annexe sous forme de fiches actions.

Montant total enveloppe			314 320,00 €					
Libellé de l'opération	Coût Total HT	PDT		Montant Commune/CCAS		Autre financement		
		Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT	Financier
Licences sportives	100 000 €	25,00%	25 000 €	75,00%	75 000 €			
Bourses d'excellence	180 000 €	30,55%	54 988 €	69,45%	125 012 €			
Parents allophone Créolophone	22 500 €	80,00%	18 000 €	20,00%	4 500 €	0,00%	0,00 €	
Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelles des portois par un outil numérique (Outil FREDO)	70 000 €	22,50%	15 750 €	25,00%	17 500 €	52,50%	36 750,00 €	DPT/PST2
S/TOTAL VILLE	372 500 €	30,53%	113 738 €	59,60%	222 012 €	9,87%	36 750 €	
Actions animation PA et PSH	145 000 €	30,00%	43 500 €	70,00%	101 500 €			
Portage de repas	170 000 €	48,80%	82 960 €	51,20%	87 040 €			
Accompagnement maintien à domicile RPA	40 000 €	30,00%	12 000 €	70,00%	28 000 €			
Epicerie - Actions de soutien et d'accompagnement des familles	135 407 €	30,00%	40 622 €	40,46%	54 785 €	29,54%	40 000 €	CAF
Aide à la mobilité des jeunes (permis de conduire)	10 000 €	30,00%	3 000 €	70,00%	7 000 €	0,00%	0,00 €	
PRE - soutien aux actions collectives	61 667 €	30,00%	18 500 €	70,00%	43 167 €			
S/TOTAL CCAS	562 073 €	35,69%	200 582 €	57,20%	321 492 €	7,12%	40 000,00 €	
TOTAL VILLE/CCAS	934 573 €	33,63%	314 320 €	58,16%	543 504 €	8,21%	76 750 €	

IV. PARTIE 4 : SYNTHESE CONTRACTUALISATION**1. Approbation du tableau de clôture du PST2****1.1 Le volet investissement :**

CONVENTION PDT - Commune-CCAS de LE PORT

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le 11/09/2026



ID : 974-219740073-20260901-DL_2026_186-DE

COMMUNES	ACTIONS	Montant contractualisé	Montant réalisé		A Payer PJ complètes (a)	A basculer au PDT : Demandes de paiement PJ incomplètes (b)	A basculer au PDT : Opérations non achevées au 31/12/2024 ©	Opérations non réalisées (d)	Application de l'article 2 de la convention (e)	Titre de recette PST1 (f)	Titre de recette PST2 (g)
LE PORT	Travaux de modernisation de l'éclairage public- Tranche 2 (Pose d'équipements pour la réduction de la consommation électrique) Etudes et Travaux	820 420,00 €	820 420,00 €		0,00 €						
	Sécurisation routière aux abords du collège Oasis et amélioration des dessertes d'accès aux équipements sportifs attenants	840 185,00 €	840 185,00 €								
	Réfection de la piste et de la clôture du complexe sportif de l'Oasis	232 006,00 €	162 404,20 €		69 297,02 €				304,78 €		
	FJT - Réfection salle d'eau	336 933,32 €	336 933,32 €		0,00 €						
	Sécurisation routière aux abords du collège J. Le Toullier (études et travaux)	538 134,25 €	538 134,25 €								
	Acquisition de 3 véhicules hybrides ou électriques pour le taxi social	52 800,00 €	48 960,00 €		3 840,00 €	0,00 €					
	Plan école numérique	131 051,69 €	131 051,69 €	Taux réalisé							
	INVESTISSEMENT "SOCLE COMMUN" Commune	2 951 530,26 €	2 878 088,46 €	97,51%	73 137,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	304,78 €	30,00 €	0,00 €
	Aménagement du Pôle social	70 554,74 €	70 554,74 €								
	Maison des seniors - Aménagement de l'espace d'accueil et d'animation des résidences PA de la Petite Pointe et de la Palmeraie	3 600,00 €	3 600,00 €								
	Acquisition d'un véhicule (hybride ou électrique) réfrigéré + équipement de transport pour le portage des repas des PA et l'épicerie sociale	32 000,00 €	32 000,00 €		0,00 €						
	INVESTISSEMENT "SOCLE COMMUN" CCAS	106 154,74 €	106 154,74 €	100,00%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 675,22 €	0,00 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	3 057 685,00 €	2 984 243,20 €	97,60%	73 137,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	304,78 €	9 705,22 €	0,00 €

1.2 Le volet fonctionnement :

COMMUNES	ACTIONS	Montant contractualisé	Montant réalisé		A Payer PJ complètes (a)	A basculer au PDT : Demandes de paiement PJ incomplètes (b)	A basculer au PDT : Opérations non achevées au 31/12/2024 ©	Opérations non réalisées (d)	Application de l'article 2 de la convention (e)	Application de l'article 4 de la convention (f)	Titre de recette PST1 (g)	Titre de recette PST2 (h)
LE PORT	Valoriser la fonction sociale et éducative du sport : soutien aux licences sportives des jeunes	20 000,00 €	14 000,00 €		4 200,00 €					1 800,00 €		
	Valoriser la fonction sociale et éducative du sport : soutien aux bourses d'excellence	46 200,00 €	14 000,00 €		22 540,00 €					9 660,00 €		
	Mise en place de parcours éducatifs sportifs apprenants- Démocratisation du Tennis et du Padel auprès des jeunes des QPV	24 000,00 €	16 800,00 €		5 040,00 €					2 160,00 €		
	Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des portois par un outil numérique	52 500,00 €	36 750,00 €		0,00 €		15 750,00 €					
	Ingénierie de projet / 1 poste de suivi financier du dispositif	32 400,00 €	22 680,00 €		6 804,00 €					2 916,00 €		
	FONCTIONNEMENT "VOLET SOCIAL" COMMUNE	175 100,00 €	104 230,00 €	59,53%	38 584,00 €	0,00 €	15 750,00 €	0,00 €	0,00 €	16 536,00 €	0,00 €	0,00 €
	Actions d'animation et d'accompagnement des personnes vulnérables (PA & PSH)	88 609,09 €	56 000,00 €		22 826,36 €					9 782,73 €		
	Maison des Séniors - Accompagnement des PA & PSH au numérique	16 000,00 €	11 800,00 €		2 940,00 €					1 260,00 €		
	Maison des Séniors - Portage des repas	119 200,00 €	83 440,00 €		25 032,00 €					10 728,00 €		
	Maison des Séniors - Accompagnement au maintien à domicile dans les résidences pour PA	57 439,20 €	53 916,17 €						3 523,03 €			
	Épicerie - Actions de soutien et d'accompagnement des familles	37 926,90 €	25 970,76 €		8 369,30 €					3 586,84 €		
	PRE - Soutien aux actions collectives	56 546,06 €	42 000,00 €		10 182,24 €					4 363,82 €		
	MEP - Atelier d'accompagnement à la parentalité	22 500,00 €	10 260,00 €		7 224,50 €				1 919,29 €	3 096,21 €		
	LAEP - Accueil et accompagnement des parents et enfants (O12)	23 600,00 €	16 520,00 €		4 956,00 €					2 124,00 €		
	Aide à la mobilité et à l'insertion des jeunes	48 558,75 €	47 741,40 €						817,35 €			
	FONCTIONNEMENT "VOLET SOCIAL" CCAS	470 380,00 €	347 648,33 €	73,91%	81 530,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 259,67 €	34 941,60 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	645 480,00 €	451 878,33 €	70,01%	120 114,40 €	0,00 €	15 750,00 €	0,00 €	6 259,67 €	51 477,60 €	1 017,50 €	0,00 €

2. Programmation du PDT intégrant la clôture du PST2

PDT	Commune	CCAS	Total
Investissement « socle commun »	2 409 669 €	607 169 €	3 016 838 €
Investissement « PVD »			
Fonctionnement « volet social »	113 738 €	200 582 €	314 320 €

V. PARTIE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par les parties et demeurera en vigueur jusqu'à la réception de l'ensemble des pièces justificatives de paiement, soit au plus tard le 30 avril 2029.

VI. PARTIE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Les parties peuvent mettre un terme à la présente convention, notamment en cas de non-respect des engagements prévus.

VII. PARTIE 7 : TRAITEMENT DES LITIGES

Le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion est compétent en cas de litige entre les parties.

Date : le ; Lieu : à Saint-Denis

Le Président du Conseil Départemental

Le Maire de Le Port

Cyrille MELCHIOR

Olivier HOARAU

Le Président du CCAS de Le Port,

Olivier HOARAU

INVESTISSEMENT « SOCLE COMMUN »

INTITULE DE L'ACTION		Construction d'une régie technique au Théâtre Sous les Arbres
INV *	X	
FONC *		

* case à
cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Depuis 2014, la Municipalité de Le Port s'est engagée à créer les conditions propices au développement culturel de son territoire, afin d'en faire un lieu de vie dynamique, attractif, accessible et ouvert à tous. Cet engagement se manifeste par le renforcement de l'offre de spectacles vivants, de lecture publique, de promotion de la langue créole, et des arts plastiques et visuels. C'est dans cette optique que s'inscrit la présente opération de construction d'une régie technique au théâtre Sous les Arbres. Pour rappel, le projet Théâtre sous les arbres s'articule autour de 4 axes : 1/ La Programmation : LES RESIDENCES DE DIFFUSION - une programmation élaborée essentiellement de créations réunionnaises au théâtre et hors les murs. VAVANGAZ SOU PIÈDBWA - Carte blanche donnée aux artistes et reliée aux compagnies programmées en résidences de diffusion. Ce temps de diffusion est un outil pédagogique pour découvrir la démarche d'une compagnie. LAPREMIDI KONTE - rendez-vous familial du TSA. 2/ La Création : BEKALI – le TSA intègre ce dispositif, soutenu par le TCO et porté historiquement par le Kabardock, Le Séchoir et Lespas culturel Leconte de Lisle, en y apportant sa singularité portant notamment sur les résidences de territoire. DES ACCUEILS EN RESIDENCES DE RECHERCHE POUR LA CREATION – nouveau dispositif de soutien à la création réunionnaise. 3/ Les Territoires : RANT DAN RON TEAT – résidences scolaires en territoire dont la finalité est la création d'une classe théâtre sur deux années avec un programme construit en collaboration avec l'enseignant(e) de français. VYIN BAT KARE TEAT – parcours du spectateur allant du quartier au théâtre proposés sur toutes les communes du TCO.
------------------------------	--

CONTEXTE / ENJEUX	4/ La Transmission : Les actions culturelles conçues en lien avec la programmation du moment font l'objet d'une restitution en lever de rideau du spectacle auquel elles se rattachent, encourageant ainsi la venue au théâtre des familles des bénéficiaires de ces actions. Celles-ci peuvent prendre différentes formes: ATELIER DE PRATIQUE ARTISTIQUE - En relation avec la démarche de la compagnie accueillie ou en lien avec le spectacle diffusé, un atelier de pratique en direction d'une classe, d'une association de quartier ou d'un groupe issu d'un centre aéré. LA CLASSE A PROJET - le prix collégien des littératures dramatiques, « Collidram », permet à une classe de vivre une année de lecture et d'expériences théâtrales. UN PARCOURS DU SPECTATEUR - Le parcours du spectateur de l'internat du lycée Jean Hinglo offre aux internes volontaires des sorties au théâtre toute l'année, des rencontres avec les artistes et un atelier de pratique. LA FORMATION – stages de pratique pendant les vacances scolaires. LA CLASSE D'ART DRAMATIQUE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL - prise en charge de la formation initiale des élèves de la classe d'art dramatique sur l'Ouest et animation des stages de masque en direction des élèves de cycle 1 et 2.
OBJECTIFS	Créer une régie technique fixe permettant l'installation permanente de matériel technique afin d'améliorer la diversité des productions et ainsi renforcer l'offre théâtrale sur le territoire
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Création d'une régie technique
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Localisation : Théâtre Sous les Arbres Public : Public et scolaires (écoles, collèges, lycées) Thématiques 1 et 2 Pour une transition écologique : Pour une société inclusive
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE <i>(ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i>	Action ponctuelle (livraison d'équipements et réalisation des travaux)
PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : Service Culture avec accompagnement des services techniques de la Ville du Port Partenaires : Conseil Départemental

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	23 Janvier 2023 : démarrage des études 25 Juillet 2023: publication du DCE Juin 2026: démarrage des travaux Décembre 2026 : Livraison des travaux
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	DEPARTEMENT (PDT 2024-2026) : 142 400 € HT (80%) COMMUNE DU PORT : 35 600 € HT (20%) Montant total de l'opération : 178 000 € HT
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Fréquentation du théâtre (sur une année) Taux de satisfaction des usagers (1 fois/an) Diversité de l'offre après travaux
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Une ventilation traversante est mise en place pour éviter l'installation de climatisation, ainsi que des brises-soleil afin d'éviter le rayonnement direct
SOCIETE INCLUSIVE (services à la population dans le champ du handicap et plus généralement des politiques publiques du Département)	Ces travaux visent à améliorer l'accessibilité pour tous en diversifiant les productions, et encourageant la participation de la population et les échanges avec les professionnels. Ces mesures permettront d'accueillir un public plus large et de rendre le théâtre plus inclusif, et ainsi oeuvrer à l'épanouissement du plus grand nombre, et participer à la cohésion sociale et solidaire.
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION INV * ☒ X FONC * ☐		La Réhabilitation de la Maison de Quartier RN4
* case à cocher		
CONTEXTE / ENJEUX		
La Maison de Quartier RN4 est le cœur culturel d'un quartier périurbain, offrant aux habitants du Port une activité culturelle et associative de proximité. Ce site représente un véritable potentiel en tant que relais culturel, au plus près des administrés. Cependant, le vieillissement de la structure limite actuellement la réalisation des activités et restreint l'utilisation optimale du lieu. C'est dans ce contexte que la collectivité lance un projet de réhabilitation de la Maison de Quartier RN4		
OBJECTIFS		Améliorer les conditions d'accès, d'accueil et de confort des usagers
DESCRIPTIF DE L'ACTION		Assurer l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite Création d'un parvis public et d'un préau Amélioration du confort thermique
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique		Localisation : Maison de quartier RN4 Public : Public et scolaire Thématique : Pour une transition écologique et solidaire Pour une société inclusive
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE <i>(ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i>		Action ponctuelle (livraison d'équipements et réalisation des travaux)
PILOTE ET PARTENAIRES		Pilote : Service Vie associative avec accompagnement des services techniques de la Ville du Port Partenaires : DPV 2023 - état
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE		04 Décembre 2023 : démarrage des études Janvier 2026: publication du DCE Janvier 2027 : démarrage des travaux Août 2027 : Livraison des travaux

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	ETAT (DPV 2023) : 194 884 € HT (28,16%) DEPARTEMENT (PDT 2024-2026) : 358 716 € HT (51,84%) COMMUNE DU PORT : 138 400 € HT (20%) Montant total de l'opération : 692 000 € HT
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Fréquentation de la maison de quartier (sur une année) Taux de satisfaction des usagers (1 fois/an) Diversité des activités proposés après travaux
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Une ventilation traversante est mise en place pour éviter l'installation de la climatisation. Des brise-soleil sont ajoutés pour protéger contre le rayonnement solaire direct, tandis que des plantations au pied des façades contribuent au rafraîchissement du bâtiment. De plus, les toitures sont isolées pour renforcer l'efficacité énergétique.
SOCIETE INCLUSIVE (services à la population dans le champ du handicap et plus généralement des politiques publiques du Département)	Ces travaux visent à améliorer l'accessibilité pour tous et encourageant la participation communautaire. Ces mesures permettront d'accueillir un public plus large et de rendre la maison de quartier plus inclusive.
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION		Extension du cimetière marin
INV *	☒	
FONC *	☐	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Les deux cimetières de la commune du Port arrive à saturation et les perspectives d'aménagement du centre funéraire intercommunal n'envisage pas de nouveau emplacement disponible avant 2029 dans le meilleur des cas, et à raison d'en moyenne 8 inhumations par mois il faudrait disposer d'approximativement 500 nouveaux emplacements à l'horizon 2030. Il est donc impératif de réaliser une extension afin de pouvoir maintenir une offre d'inhumation jusqu'à la réalisation du centre funéraire intercommunal.
-------------------	---

OBJECTIFS	Livrer l'extension du cimetière marin à l'horizon septembre 2026.
-----------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Le projet consiste à créer près de 300 emplacements supplémentaires au cimetière marin pour une livraison en septembre 2026. Il permettra également d'aménager un parking pour le cimetière actuel.
------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	le périmètre de l'action couvre l'ensemble du territoire du Port puisqu'il concerne les inhumations de la population portoise.
--	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE <i>(ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i>	La mise en œuvre de l'action se déroule comme suit : -Identification des besoins par l'état civile, -Réalisation du dossier de maîtrise d'œuvre en interne par la direction de l'environnement, -Travaux envisagé en 2026.
PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : Ville du Port Partenaire : Département
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	*Etude de l'extension du cimetière 2025, *Lancement de l'appel d'offre, *Attribution de marché prévisionnel décembre 2025, *Début travaux avril 2026 *Réception travaux prévisionnel novembre 2026.
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Département PDT : 525 000 € HT (70 %) Commune du Port : 225 000 HT (30 %) Coût total de l'opération : 750 000 € HT
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Le nombre d'inhumation de la commune du port est d'environ 8 par mois et nécessite un nombre de tombe indispensable pour le maintien du service public.
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Un réseau d'irrigation est prévu pour l'ensemble des espaces vert pour une gestion raisonné de l'eau.

SOCIETE INCLUSIVE (services à la population dans le champ du handicap et plus généralement des politiques publiques du Département)	L'accessibilité du cimetière sera réhabilité pour est conforme au accès PMR réglementaire pour un cimetière.
--	--

OBSERVATIONS	Un parking ainsi que la mise en service d'un espace vert en mitoyenneté du cimetière sera réalisé en plus de l'extension du cimetière.
---------------------	--

INTITULE DE L'ACTION	Acquisition de véhicules hybrides et électriques
INV *	
FONC *	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, la ville souhaite acquérir des véhicules respectueux de l'environnement, notamment pour les équipes de la régie technique et de la direction Environnement dans le cadre de leurs interventions
--------------------------	---

OBJECTIFS	Remplacement des véhicules à énergies fossiles par des véhicules électriques ou hybrides, démarche de développement durable et pour la transition écologique
------------------	--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Acquisition d'une douzaine véhicules électriques et hybrides : véhicules légers hybrides et électriques, fourgonnettes électriques, camionnette électrique
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	équipements et bâtiments de la ville de Le Port
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (<i>ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...</i>)	action récurrente dans le cadre du renouvellement du parc automobiles de la ville
PILOTE ET PARTENAIRES	Ville de Le Port et Département
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	2026/2027/2028
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Coût d'acquisition : 400 000 € HT Commune : 80 000 € HT 20% PDT : 320 000 € HT 80%
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Performances énergétiques et environnementale ; réduction de la consommation d'énergie, réduction des gaz à effet de serre, utilisation de matériaux recyclés sur les véhicules

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	La mise en oeuvre de l'action vise à atteindre les objectifs d'économie et de réduction des émissions de CO2
---	--

SOCIETE INCLUSIVE (services à la population dans le champ du handicap et plus généralement des politiques publiques du Département)	
--	--

OBSERVATIONS	
---------------------	--

INTITULE DE L'ACTION		Programme de confort thermique et d'éclairage à LED dans 10 écoles du Port
INV *	X	
FONC *		

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	La présente opération consiste à remplacer les systèmes d'éclairage intérieur existants par des LED et installer des brasseurs d'air de basse consommation dans les écoles suivantes : - Groupe scolaire Laurent VERGES maternelle et élémentaire; - Groupe scolaire Benjamin HOAREAU maternelle et élémentaire; - Groupe scolaire Henri WALLON maternelle et Camille MACARTY élémentaire ; - Groupe scolaire Appolina DELPHA maternelle et Paule LEGROS élémentaire ; - Groupe scolaire Georges THIEBAUT maternelle et élémentaire.
--------------------------	---

OBJECTIFS	Ce projet vise à améliorer l'efficacité énergétique et le confort thermique des salles de classes, des bureaux, des réfectoires et des bibliothèques de 10 écoles du Port.
------------------	--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Les travaux qui devront être réalisés sont les suivants : - Pour les installations existantes : - o Le contrôle sur site avec relevé précis des réseaux existants et équipements dans l'emprise du projet ; - o La déconnexion, la condamnation et la dépose des réseaux existants et des équipements non réutilisés en phase définitive du projet ; - o L'adaptation des réseaux existants pour le raccordement des nouvelles installations ; - La fourniture, le transport, la manutention, la pose, le montage et le réglage de tous les appareils, canalisations, régulations nécessaires au bon fonctionnement des installations ; - Le remplacement du câble d'alimentation des appareillages, y compris le disjoncteur de branchement ; - La vérification, le contrôle, la mise à niveau et l'extension des circuits de terre du bâtiment ; - La mise à niveau des tableaux de distribution électrique existants ; - Les liaisons de distribution éclairage, brasseurs d'air, chemin de câbles, plinthe, etc.
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Ville du Port Les élèves, les enseignants et le personnel des écoles Transition écologique et solidaire
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE <i>(ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i>	Action ponctuelle (livraison d'équipements et réalisation des travaux).
PILOTE ET PARTENAIRES	Direction du patrimoine bâti Département / Etat
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Démarrage travaux : octobre 2025 Fin travaux : Décembre 2027

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	PDT : 343 553 € HT (36,16%) ETAT/DSIL 2025 et EDF : 386 084 € HT (40,64%) (DSIL 324 384 € et EDF 61 700 €) COMMUNE DU PORT : 220 363 HT (23,20%) Coût total de l'opération : 950 000 € HT
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Satisfaction des usagers Economie réalisée sur les factures d'électricité
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Cette action nous permettra de diminuer les températures dans les salles de classe sans avoir recours à la pose de climatiseur.
SOCIETE INCLUSIVE (services à la population dans le champ du handicap et plus généralement des politiques publiques du Département)	

INTITULE DE L'ACTION	Travaux de modernisation de l'éclairage public -	
INV *	☒	Tranche 3
FONC *	☐	(Pose d'équipements pour la réduction de la consommation électrique)

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	L'éclairage public correspond à une part importante des dépenses énergétiques des communes. Les dépenses liées à la consommation électrique de la Ville s'élèvent à 1,1 M€/an. Celui de l'éclairage public occupe à lui seul 300 k€. De plus, environ 30% du parc date de plus de 20 ans. La Ville a initié une 1ère phase de modernisation de son parc, en cours de réception (juin 2021) avec 984 nouveaux points. Ensuite, elle a modernisé tout son parc d'éclairage sportif (2023). Enfin, elle a remplacé 1514 points lumineux anciens par des luminaires Led (2024). Cette dernière tranche consistera à moderniser les 900 derniers points lumineux de son parc d'éclairage.
--------------------------	---

OBJECTIFS	Diminuer la consommation électrique dans la mesure où celle-ci est essentiellement produite grâce à des ressources fossiles non renouvelables et réduire les dépenses électriques liées à l'éclairage public de 40%.
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Remplacer les matériels anciens par des matériels performants (LEDs); Moderniser 900 points lumineux d'éclairage public; Mettre en place une télégestion du réseau d'éclairage public.
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	* Ensemble des voies des quartiers Vieille Ville 1 & 2, Saint-Ange Doxile, ZAC 2, Mascareignes, SIDR Haute, ZUP et les écoles élémentaires. * Les usagers * Transition écologique
--	---

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	- 4ème trimestre 2025: Etudes opérationnelles pour le choix des luminaires en fonction de leurs lieu d'implantation - 2ème trimestre 2026: commande des matériels - 3ème trimestre 2026: pose des luminaires - 4ème trimestre: réception des travaux
PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : Ville du Port Partenaire : Département
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	* Consultation entreprise : Utilisation de l'accord-cadre notifié en 2024 * Lancement Travaux : 1 er trimestre 2027 * Durée des travaux : 6 mois
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Département PDT : 720 000 € HT (80 %) Commune du Port : 180 000 HT (20%) Coût total de l'opération : 900 000 € HT
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Fréquence de dépannage % Réduction de la consommation électrique % Réduction de la nuisance lumineuse
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	La mise en oeuvre de l'action vise à atteindre les objectifs d'économie énergétique et de réduction des émissions de CO2.

**SOCIETE INCLUSIVE (services
à la population dans le champ
du handicap et plus
généralement des politiques
publiques du Département)**

OBSERVATIONS

INTITULE DE L'ACTION		Rénovation et modernisation du siège et des services du CCAS
INV *	☒	
FONC *	☐	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Le CCAS du Port reste un acteur reconnu pour la gestion des dispositifs d'aide sociale auprès de la population. Ainsi en 2024, le CCAS a géré les interventions suivantes : 5 526 interventions au titres des aides sociales légales/ 144 demandes de domiciliation/1 295 interventions du médiateur interculturel. Dans le cadre de sa restructuration, le CCAS vise à moderniser et à rapprocher son action sociale des administrés, en se fondant sur les valeurs de solidarité, de proximité, de bienveillance et d'engagement, d'égalité, de dignité et le respect, de disponibilité, d'écoute et d'innovation. C'est dans cette optique que s'inscrit la présente opération de rénovation et de modernisation du siège et des services du CCAS, afin d'offrir de meilleures conditions de travail aux agents et d'accueil aux personnes, avec des espaces et prises en charge individualisés, plus de confidentialité et un espace numérique en libre-service.
--------------------------	--

OBJECTIFS	1- Améliorer l'accueil, l'accessibilité et le confort des usagers au niveau du siège du CCAS dans des bureaux permettant le traitement des situations confidentielles 2 - Améliorer les conditions de travail des agents du siège du CCAS 3- Mettre à niveau le parc informatique du CCAS
------------------	--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	1- Travaux de rénovation complète du siège du CCAS avec réaménagement et équipement des espaces d'accueil, rénovation de l'ensemble des bureaux, aménagement de la cour intérieure (cette opération inclut les coûts indirects d'investissement générés par le déménagement d'une partie des agents du siège à l'ancienne bibliothèque Say pendant la durée des travaux) 2- Remplacement de 44 ordinateurs fixes vieillissant (5 ans et plus) des services du CCAS afin de permettre la migration vers Windows 11 3- Equiper d'une borne numérique en libre service l'espace d'accueil
-------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION	Localisation : Siège et autres services du CCAS. Public : ensemble des usagers du CCAS. Thématique 2 : Pour une société inclusive afin de favoriser la création de points d'accès aux droits, l'accueil pour les enfants et personnes vulnérables.
Localisation	
Public visé	
Thématique	

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Action ponctuelle (livraison d'équipements et réalisation de travaux de réaménagement et de rénovation)
PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : CCAS avec accompagnement des services techniques de la Ville du Port. Partenaires : Conseil Départemental.
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	23 Janvier 2023 : démarrage des études 25 Juillet 2023: publication du DCE 24 Juillet 2024: démarrage des travaux 1er août 2025 : Livraison du siège du CCAS rénové 1er octobre 2025 : levée des dernières réserves 15 novembre 2025 : Fin renouvellement parc informatique
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	DEPARTEMENT (PDT 2024-2026) : 471 200 € HT (80%) COMMUNE DU PORT : 117 800 € HT (20%) Montant total de l'opération : 589 000 € HT
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Taux de satisfaction des usagers (1 fois/an) Taux de satisfaction du personnel (1 fois/an) Nombre d'usagers reçus (sur une année)
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	L'espace d'accueil sera aménagé avec l'implantation de deux jardins extérieurs arborés de plantes endémiques, créant ainsi un espace de respiration. Des brises soleil seront installés au niveau des ouvertures pour éviter les surchauffes dues au rayonnement direct. Les éclairages par néons seront remplacés par des dalles LED.
SOCIETE INCLUSIVE (services à la population dans le champ du handicap et plus généralement des politiques publiques du Département)	Installation d'une borne numérique en libre-service. La borne d'accueil et tout le cheminement extérieur ont été conçus pour être accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION		ACQUISITION D'UN TAXI SOCIAL
INV *		
FONC *	X	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	La Commune de Le Port bénéficie d'une desserte importante avec les 14 lignes de bus (12 de Kar 'Ouest et de 2 Car Jaune) qui passent par son pôle d'échange brassant plus de 2 000 voyageurs par jour. Ce réseau reste, néanmoins, inaccessible pour une tranche de la population à savoir seniors et personnes en situation de handicap pour lesquelles prendre les transports s'avère être un véritable défi. Les principales raisons sont les suivantes : • Les horaires proposés ; les horaires creuses privilégiées par ces derniers sont moins bien fournis. • Le manque d'accessibilité des espaces dédiés aux transports en commun : 60% seulement des arrêts de bus étaient totalement accessibles en 2015. Cette accessibilité se traduisant par la présence des quais accessibles, des aires de retournement pour les personnes à mobilité réduite en fauteuil et la continuité piétonne (sources TCO - SDA/Ad'AP 2015) • L'inadaptation des véhicules : 47% des véhicules étaient accessibles en 2015 (sources TCO - SDA/Ad'AP 2015) • Le manque de proximité des arrêts par rapport aux lieux de vie de ces derniers En l'absence de solidarité familiale, les Portoïses les plus vulnérables, doivent faire face à certaines difficultés en matière de mobilité, et cela a des conséquences dans leur quotidien, parmi lesquelles on peut, également, noter : • Perte d'autonomie en matière de déplacement avec un accès limité aux soins de santé, • Obstacles aux démarches administratives, • Isolement social.
OBJECTIFS	Le projet de Taxi Social vise à mettre en place un service public de transport de personnes destiné aux seniors, aux personnes en situation de handicap et personnes vulnérables résidant à Le Port. Avec pour objectifs : Permettre l'accès facile et sécurisé à un dispositif de transport. Favoriser l'inclusion sociale et améliorer la qualité de vie en donnant accès à des services essentiels tels que les courses, les loisirs et les activités culturelles. Contribuer au maintien de l'autonomie des seniors et des personnes en situation de handicap dans leur déplacement et rompre ainsi leur isolement

DESRIPTIF DE L'ACTION	• Le service aura pour vocation d'assurer les déplacements occasionnels des personnes éligibles au dispositif qui ne peuvent ni accéder aux transports en commun ni compter sur la solidarité familiale. • Un véhicule avec chauffeur d'une capacité de 9 places sera mis à disposition. Ce dernier sera spécialement aménagé pour accueillir les usagers, y compris pour les personnes se déplaçant avec un fauteuil roulant. Le véhicule répondra aux normes de sécurité et d'accessibilité requises. • Une offre de transport à la demande et de porte à porte : le bénéficiaire sera accompagné, sur réservation, de son domicile ou d'un point de rendez-vous jusqu'à sa destination. Le chauffeur assurera également le retour. • Si des personnes effectuent, dans le même créneau horaire, un trajet ayant le même point de départ et/ou la même destination, le chauffeur pourra effectuer un regroupement dans la limite des places disponibles.
------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	- oPersonnes âgées de 60 ans et +,,quelque soit le niveau de revenu. - oPersonnes en situation de handicap reconnu par la MDPH, - oPersonnes se retrouvant en situation d'isolement ou avec peu de lien social - oLes familles bénéficiaires de l'Épicerie dans le cadre du retour à domicile après les courses lorsqu'elles ne sont pas véhiculées. - oLes personnes, vulnérables du territoire, engagées dans une démarche de mise à l'abri
--	---

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Mise en place d'un service de transport sur la base de réservation des bénéficiaires. L'accès à ce service sera après validation du dossier en commission pour une durée déterminée.
--	--

PILOTE ET PARTENAIRES	Direction de la cohésion sociale (Maison des Séniors, Pôle handicap)
------------------------------	--

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Acquisition du véhicule en 2024 - Livraison en 2025 et service opérationnel 1er trimestre 2025 - 2ème semestre 2026
---	---

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Département	CCAS	Autres	Total
2024				0,00
2025	36 129,00	9 032,00		45 161,00
2026				0,00
	36 129,00	9 032,00	0,00	45 161,00

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Nombre de demandes Nombre de demandes satisfaites/Nombre de de personnes transportées Taux de satisfaction (enquête de satisfaction)
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	
SOCIETE INCLUSIVE (services à la population dans le champ du handicap et plus généralement des politiques publiques du Département)	Véhicule adapté qui permettra de lutter contre l'isolement des PSH/PA qui ne peuvent pas accéder aux transports en commun ni compter sur la solidarité familiale.
OBSERVATIONS	Le véhicule est équipé pour les personnes à mobilité réduite : rampe pour le fauteuil roulant et marche pied : conception directe par l'usine

INTITULE DE L'ACTION		Extension de l'Épicerie sociale
INV *		
FONC *	X	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Depuis le mois d'octobre 2021 l'épicerie sociale et solidaire a rejoint les locaux de la Maison de la Solidarité Portoise (MDSP). Cette installation dans de nouveaux locaux rénovés marque une étape importante dans la démarche d'amélioration de l'accessibilité et des qualités de service de la Direction de la Cohésion Sociale et de la Solidarité. L'intégration de la MDSP a permis à l'épicerie de bénéficier d'un espace de vente rénové d'une salle de réunion équipée et d'un espace pour les rendez-vous individuels, d'une cuisine aménagée pour les ateliers cuisines et enfin d'une salle de convivialité pour les actions collectives. Cependant, cette intégration a entraîné une importante diminution de la zone de stockage de l'épicerie. Les locaux de la MDSP bien que bénéfique pour la mutualisation des moyens sur les espaces d'accueil collectifs ne disposent pas d'un espace adéquat pour répondre aux besoins de stockage d'épicerie sociale et solidaire. Face à ce constat, des solutions temporaires ont été mises en place afin de pallier au manque d'espace. Néanmoins, ces solutions présentent des limites en termes de capacité, de sécurité et de gestion du quotidien. Pour une mise en conformité l'organisation du stockage, il est impératif de trouver une solution durable et adaptée.

OBJECTIFS	- Augmenter l'espace de stockage de l'Épicerie Sociale et Solidaire en installant un modulaire préfabriqué pour répondre aux besoins croissants en gestion des stocks. - Assurer la conformité aux normes de sécurité et de gestion en fournissant une solution de stockage sécurisée et conforme aux réglementations. - Faciliter l'accès aux stocks en positionnant le modulaire à proximité de la zone de vente Afin de répondre à ce besoin pressant, il est proposé d'étendre la zone de stockage en aménageant un espace extérieur situé à proximité immédiate de la zone de vente de l'Épicerie Sociale et Solidaire. Cette extension permettra de résoudre les problèmes de stockage en offrant un espace supplémentaire tout en maintenant l'efficacité opérationnelle et la sécurité.

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Il est proposé d'étendre la zone de stockage en aménageant un espace extérieur situé à proximité immédiate de la zone de vente de l'Épicerie Sociale et Solidaire. Cette extension permettra de résoudre les problèmes de stockage en offrant un espace supplémentaire tout en maintenant l'efficacité opérationnelle et la sécurité.

CONVENTION PDT - Commune-CCAS de LE PORT

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le 11/09/2026

ID : 974-219740073-20260901-DL_2026_186-DE



PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Commune de Le Port Les familles orientées par les travailleurs sociaux Gestion budgétaire, aide alimentaire
--	---

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Acquisition et installation du modulaire
--	--

PILOTE ET PARTENAIRES	
------------------------------	--

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Acquisition du modulaire 2026 Espace opérationnel 2026
---	---

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Département	CCAS	Autres	Total
2024				0,00
2025				
2026	35 840,00	8 960,00		44 800,00

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Réalisation effective de l'opération, nombre de bénéficiaire, augmentation de la surface de stockage
--	--

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	utilisation de matériaux écologique (50%), réduction de consommation d'énergie dont 20 % réduction des gaz à effet de serre
SOCIETE INCLUSIVE (services à la population dans le champ du handicap et plus généralement des politiques publiques du Département)	Garantir aux bénéficiaires en difficulté un accès au droit (alimentaire et accompagnement social) amélioré sur le site de l'épicerie sociale existante en augmentant la réactivité d'intervention de cet équipement grâce à un espace de stockage placé au près de l'espace de vente

OBSERVATIONS	
---------------------	--

INTITULE DE L'ACTION		Acquisition de véhicules hybrides et/ou électriques pour le CCAS du Port
INV *	X	
FONC *		

* case à
cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, le CCAS souhaite acquérir des véhicules respectueux de l'environnement, notamment pour les interventions de ses agents auprès de la population.
--------------------------	---

OBJECTIFS	Remplacement des véhicules à énergies fossiles par des véhicules électriques ou hybrides, démarche de développement durable et pour la transition écologique
------------------	--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Acquisition de 3 véhicules électriques et hybrides : véhicules légers hybrides et électriques
-------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Equipements et bâtiments du CCAS du Port
---	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Action récurrente dans le cadre du renouvellement du parc automobiles du CCAS
--	---

PILOTE ET PARTENAIRES	Ville de Le Port et Département
------------------------------	---------------------------------

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	2026
---	------

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Coût d'acquisition : 80 000 € HT PDT : 64 000 € HT 80% Commune : 16 000 € HT 20%
---	--

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur)	Performances énergétiques et environnementale ; réduction de la consommation d'énergie, réduction des gaz à effet de serre
--	--

qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	La mise en oeuvre de l'action vise à atteindre les objectifs d'économie et de réduction des émissions de CO2
SOCIETE INCLUSIVE (services à la population dans le champ du handicap et plus généralement des politiques publiques du Département)	
OBSERVATIONS	

FONCTIONNEMENT « VOLET SOCIAL »

INTITULE DE L'ACTION INV * ☐ FONC * ☒	Développer la fonction sociale et éducative du Sport en direction des jeunes de moins de 30 ans : Soutien aux licences sportives dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville
---	---

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Le sport intéresse aujourd'hui toutes les populations et s'immisce dans toutes les sphères de la société. La réflexion qui régit le projet sportif municipal s'inscrit dans une collaboration active avec les acteurs du monde sportif (Office Municipal du Sport, associations portoises, établissements scolaires, ...) afin de constituer les conditions favorables à des évolutions et améliorations du service public mis à la disposition des portoises, dont près de 35 000 hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, qui pratiquent régulièrement un sport. Les orientations municipales, en matière de politique sportive, doivent permettre à chaque association et/ou club d'œuvrer au développement d'une pratique sportive accessible au plus grand nombre, notamment à celles et à ceux qui en sont éloignés. Quelques indicateurs du territoire : - 1/3 des 17-24 ans sont à la fois non scolarisés et sans diplôme ; - 55 % des mineurs portoises sont en situation de grande vulnérabilité sur le plan socio-éducatif.
--------------------------	---

OBJECTIFS	. Développer une politique sportive favorisant la cohésion sociale, vecteur de continuité éducative et d'intégration des publics les plus fragilisés. . Permettre aux jeunes de moins de 30 ans des quartiers prioritaires de valoriser leur potentiel au travers du sport. . Favoriser l'insertion sociale de ces jeunes par le développement de la pratique sportive de compétition. . Promouvoir la pratique sportive encadrée chez les moins de 30 ans des QPV.
------------------	--

DESSCRIPTIF DE L'ACTION	Dispositif permettant aux moins de 30 ans domiciliés dans les QPV portoises de bénéficier d'une aide financière pour l'obtention d'une licence sportive de compétition et de loisirs. L'intervention financière porte sur l'adhésion/cotisation au club ou association sportive portoise. Les niveaux d'intervention financière pour chacun des dispositifs sont corrélés aux ressources financières des familles (quotient familial). L'aide municipale oscille ainsi de 35 à 50 euros en fonction des ressources de la famille.
--------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Localisation : les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville Public visé : les moins de 30 ans Résidant Le Port Inscrit dans un club portois Thématique : Social - Sport - Education			
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE <i>(ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i>	Mise en place d'un guichet unique d'aide et de promotion de la pratique sportive encadrée de compétition et de loisirs. Action développée tout au long de l'année. Ce dispositif est régi par un règlement intérieur qui précise les conditions d'éligibilité et d'attribution des aides.			
PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : Direction DGA Vie Locale Partenaires : Conseil Départemental			
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Janvier 2024 à décembre 2026			
PLAN DE FINANCEMENT	Département	Commune	Autres	Total
2025	12 500,00	37 500,00	0,00	50 000,00
2026	12 500,00	37 500,00	0,00	50 000,00
Coût total sur la période	25 000,00	75 000,00	0,00	100 000,00
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre des bénéficiaires au regard du public cible des QPV Typologie des bénéficiaires au regard du public cible des QPV			
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	Le sport est un vecteur planétaire, universel. A travers cette action, c'est optimiser les infrastructures et améliorer la vie des clubs / associations sportives à travers plusieurs axes : > Sensibiliser tous les acteurs du sport aux enjeux écologiques ; > Réduire les risques climatiques impactant les sportifs et les quartiers ; > Repenser la mobilité des citoyens ;			
SOCIETE INCLUSIVE (services à la population dans le champ du handicap et plus généralement des politiques publiques du Département)	> Réunir les citoyens autour d'évènements participatifs et solidaires. Le sport est un outil idéal pour faire passer des messages à un public très large, varié en tout temps et très captif car passionné. C'est l'occasion de sensibiliser chacune et chacun, de susciter des initiatives individuelles et collectives pour engager et pousser les changements nécessaires. Des sportifs donc des citoyens plus conscients des enjeux.			
OBSERVATIONS	Le cadre d'intervention du programme d'aide "Licences Sportives" a été modifié en date du 04 juillet 2023 par décision du Conseil municipal (délibération N° 2023-085).			

INTITULE DE L'ACTION INV * FONC *	Valoriser la fonction sociale et éducative du Sport : La Bourse d'Excellence pour les publics des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville
* case à cocher	☒
CONTEXTE / ENJEUX	Le sport intéresse aujourd'hui toutes les populations et s'immisce dans toutes les sphères de la société. La réflexion qui régit le projet sportif municipal s'inscrit dans une collaboration active avec les acteurs du monde sportif (Office Municipal du Sport, associations portoises, établissements scolaires, ...) afin de constituer les conditions favorables à des évolutions et améliorations du service public mis à la disposition des portoises, dont près de 35 000 hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, qui pratiquent régulièrement un sport. Les orientations municipales, en matière de politique sportive, doivent permettre à chaque association et/ou club d'œuvrer au développement d'une pratique sportive accessible au plus grand nombre, notamment à celles et à ceux qui en sont éloignés. Quelques indicateurs du territoire : 49 % des familles sont monoparentales ; 55 % des mineurs portoises sont en situation de grande vulnérabilité sur le plan socio-éducatif.
OBJECTIFS	Accompagner les jeunes (et leurs familles) en situation de précarité dans leurs projets d'intégration sociale par le sport. Soutenir financièrement leur projet de mobilité (formation et compétition). Favoriser l'insertion sociale des jeunes des QPV par la promotion de la pratique sportive encadrée. Valoriser la performance sportive des jeunes des QPV afin de renforcer leur estime de soi.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	La Bourse d'Excellence est un dispositif d'accompagnement et de valorisation des jeunes relevant des QPV. Elle s'articule autour de deux axes d'intervention : - soutien individualisé au regard du projet de mobilité (formation-compétition) ; - valorisation des performances sportives individuelles et collectives. Les niveaux d'intervention financière pour chacun des cadres d'intervention sont cumulables et corrélés aux ressources financières des familles. L'aide municipale oscille de 50 à 600 euros.
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Localisation : le territoire communal portoises Aide individuelle soumise aux conditions de ressources et sans limite d'âge Thématique : Sport - Social - Education

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Mise en place d'un guichet unique d'aide et de promotion de la pratique sportive encadrée. Action développée tout au long de l'année. Le dispositif est régi par un règlement intérieur qui précise les conditions d'éligibilité et d'attribution des aides.			
PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : Direction DGA Vie Locale Partenaires : Conseil Départemental			
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Janvier 2024 à décembre 2026			
PLAN DE FINANCEMENT	Département	Commune	Autres	Total
	2025	27 494,00	62 506,00	90 000,00
	2026	27 494,00	62 506,00	90 000,00
	Coût total sur la période	54 988,00	125 012,00	180 000,00
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre des bénéficiaires au regard du public cible des QPV Typologie des bénéficiaires au regard du public cible des QPV			
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	Le sport est un vecteur planétaire, universel. A travers cette action, c'est optimiser les infrastructures et améliorer la vie des clubs de sports à travers plusieurs axes : . Sensibiliser tous les acteurs du sport aux enjeux écologiques ; . Réduire les risques climatiques impactant les sportifs et les quartiers ; Repenser la mobilité des citoyens ;			
SOCIETE INCLUSIVE (services à la population dans le champ du handicap et plus généralement des politiques publiques du Département)	> Réunir les citoyens autour d'évènements participatifs et solidaires. Le sport est un outil idéal pour faire passer des messages à un public très large, varié en tout temps et très captif car passionné. C'est l'occasion de sensibiliser chacune et chacun, de susciter des initiatives individuelles et collectives pour engager et pousser les changements nécessaires. Des sportifs donc des citoyens plus conscients des enjeux.			
OBSERVATIONS	Le cadre d'intervention du programme d'aide "Bourse d'Excellence" a été modifié en date du 04 juillet 2023 par décision du Conseil municipal (délibération N° 2023-085).			

INTITULE DE L'ACTION INV * FONC *	☐ ☒	Accompagnement des parents allophones et créolophones pour ambitionner un territoire 100% lecteurs
* case à cocher ☒		
CONTEXTE / ENJEUX	Contexte Bien que les enfants de certaines familles allophones et créolophones soient scolarisés dans le premier et/ou le second degré, ils ne bénéficient pas d'un accompagnement parental leur permettant de comprendre les codes de l'Ecole et de favoriser leur intégration aussi bien dans les établissements que dans les quartiers. Les familles migrantes allophones des quartiers prioritaires de Le Port vivent souvent en communauté fermée, ne maîtrisant pas les codes culturels, langagiers et sociaux de leur ville d'accueil. Bien que leurs enfants soient scolarisés, ils ne bénéficient pas d'un accompagnement parental adéquat pour comprendre les codes de l'école et favoriser leur intégration. Cette problématique se retrouve également chez les familles créolophones qui ont rencontré des expériences négatives avec l'école par le passé. En effet, il apparaît nécessaire que les parents, qu'ils soient issus ou non de la migration, fournissent à leurs enfants les clefs de compréhension de la société afin qu'ils deviennent des citoyens responsables, notamment maîtriser la culture de l'Ecole, la langue officielle, les valeurs de la République. Cette intégration réussie afin que le "vivre ensemble" soit réel et que le climat dans les quartiers prioritaires s'apaise est un enjeu important pour l'Ecole et la Ville. Entre 2018 et 2021, le CASNAV déployait un groupe sur le territoire de Le Port. Depuis 2021, un deuxième groupe a été mis en oeuvre. Cependant, l'offre actuelle ne répond pas à la demande repérée sur le territoire. Cette action vise à pallier les problématiques énoncées en donnant à ces parents la possibilité d'améliorer leur maîtrise de la langue française pour faciliter leur communication avec l'école et/ou de favoriser leur insertion professionnelle. Les espaces d'échanges créés au travers de l'action participent à dépasser des malentendus interculturels. Elle renforce enfin l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants et œuvre en faveur de la cohésion sociale.	
OBJECTIFS	Faciliter l'intégration des familles allophones et créolophones de Le Port dans le système éducatif français pour favoriser la réussite scolaire de leurs enfants et promouvoir la cohésion sociale Fournir aux parents un accompagnement par des professionnels afin de favoriser leur insertion professionnelle Proposer des cours de langue en prenant comme point d'appui la culture de la zone océan indien et française Mieux connaître la culture scolaire et les attentes de l'institution Ouvrir l'Ecole et ses instances officielles aux familles éloignées du système scolaire	

CONVENTION PDT - Commune-CCAS de LE PORT

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le 11/09/2026

ID : 974-219740073-20260901-DL_2026_186-DE



DESCRIPTIF DE L'ACTION	Le dispositif "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants" vise à offrir aux parents allophones et créolophones des cours de français ainsi qu'une meilleure compréhension des codes et des attentes de l'école française. Ce projet serait porté par le CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage). À travers des séances hebdomadaires, les parents seraient formés à la langue française, aux usages scolaires, et aux démarches administratives, tout en étant sensibilisés à l'importance de leur rôle dans la réussite scolaire de leurs enfants. L'action du CASNAV proposerait de pallier cette carence en donnant aux parents les outils pour l'amélioration de leur maîtrise de la langue française et ainsi faciliter leur communication avec l'école. Cette formation de 120 heures, serait répartie en deux ateliers principaux : Maîtrise de la langue et connaissance du système scolaire, Valeurs de la République. Les séances, d'une matinée chacune, seraient animées par la chargée de mission du CASNAV, les enseignants UPE2A et d'autres intervenants ponctuels.				
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Localisation : QPV Le Port visé : Parents allophones / créolophones Thématique : Parentalité Public				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (<i>ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...</i>)	Etape 1 : Comité technique avec le CASNAV, l'Education nationale, les acteurs de proximité Etape 2 : Recrutement de l'intervenant Etape 3 : Mobilisation des parents Etape 4 : Déploiement des ateliers				
PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : Mairie de Le Port CASNAV, Education nationale, associations Partenaires :				
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Année scolaire 2024-2025				
PLAN DE FINANCEMENT	2024	Département	Commune	Autres	Total
	2025	6 000,00	1 500,00	0,00	7 500,00
	2026	6 000,00	1 500,00	0,00	7 500,00
Coût total sur la période		18 000,00	4 500,00	0,00	22 500,00
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre de parents participant régulièrement aux séances. Amélioration des compétences linguistiques des parents mesurée par des tests de niveau. Augmentation de la participation des parents dans les activités scolaires et les réunions. Retour positif de l'intervenant sur l'amélioration de l'implication parentale. Progrès scolaire des enfants dont les parents participent au programme. Attestation délivrée par le Ministère de l'Education nationale validant le niveau de langue atteint et le quota horaire de formation.				

CONVENTION PDT - Commune-CCAS de LE PORT

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	Cette action s'inscrit dans une démarche solidaire d'accompagnement des familles dans le cadre de la lutte contre les inégalités sociales en matière d'insertion professionnelle et de réussite éducative et scolaire.
SOCIETE INCLUSIVE (services à la population dans le champ du handicap et plus généralement des politiques publiques du Département)	Axe 1 : Prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance -> actions concourant à la lutte contre le décrochage scolaire et au soutien à la parentalité
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION		Actions d'animation et d'accompagnement des personnes vulnérables (PA & PSH)
INV *		
FONC *	X	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	10 % de la population portoise a 60 ans ou plus, soit 5 570 personnes. Les besoins identifiés pour ce groupe sont de 3 ordres : - chez les 50 - 74 ans (4 030 personnes) : une population encore active s'impliquant dans la société qui a besoin de retrouver sa place dans la cité, - chez les 75 - 84 ans (1 140 personnes) : un risque de repli sur soi avec une perte progressive du lien social - chez les plus de 85 ans (400 personnes) : des personnes en perte d'autonomie devant faire appel aux aidants familiaux ou autres professionnels pour pouvoir rester à domicile. Nous retrouvons chez ces derniers également une situation d'isolement physique (37% de ces personnes vivent seules). Au travers de la Maison des Séniors, la Commune de le Port, souhaite renforcer la solidarité vis-à-vis des personnes âgées via : - la coordination gérontologique sur le territoire; - le développement et la coordination d'action d'animation adaptés aux besoins et aux capacités des séniors. 2 048 personnes reconnues par la MDPH dont 1 100 personnes bénéficiant d'une allocation spécifique. Les associations œuvrant dans le champ de handicap notent qu'il existe une solidarité familiale pour accompagner et maintenir les personnes porteuses de handicap à domicile. Cette solidarité est à encourager et à soutenir. Néanmoins, elles remontent la nécessité d'avoir un espace dédié en terme d'accueil, d'information et d'animation de proximité. Il s'agit de créer un guichet unique permettant l'accueil, l'accompagnement des personnes en situation de handicap et le développement d'actions collectives spécifiques.
--------------------------	---

OBJECTIFS	L'action de la Maison des Séniors et du Pôle Handicap s'inscrit dans une volonté commune : - d'autonomisation et de renforcement de l'accès aux droits, - de lutte contre l'isolement à domicile en promouvant des actions favorisant le lien social; - de facilitation de l'accès aux loisirs et à la culture; - de prévention santé; - de mobilisation et/ou de remobilisation des séniors et des personnes porteuses de handicap autour de leur potentiel.
------------------	--

DESRIPTIF DE L'ACTION	Le projet consiste : - A l'accompagner des séniors et des personnes en situation de handicap dans l'accès aux droits, avec un appui plus important pour les PSH sur leur projet de vie; - A "aller vers " les séniors les plus vulnérables, les plus isolés pour identifier leurs besoins en accompagnement social et /ou création du lien social (développement d'actions spécifiques) au sein du quartier. L'identification de ces séniors pourrait se faire via un partenariat avec les bailleurs sociaux. - A poursuivre l'accompagnement des aides à domicile pour les maintiens à domicile (diagnostic, appui administratif, écoute et actions de convivialité) - A développer et à coordonner des activités adaptées aux besoins et aux capacités des séniors et des personnes en situation de handicap : des actions récurrentes tout au long de l'année, des évènementiels (semaine bleue, défi handicap), - A mettre en place un espace d'écoute pour les aidants familiaux
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Commune de Le Port Les Séniors, les personnes en situation de handicap et les aidants familiaux. Accès aux droits, lutte contre l'isolement, l'accès à la culture et aux loisirs
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Accompagnement : visites à domicile après orientations des partenaires (travailleurs sociaux) / rencontres programmées par les bailleurs sociaux; Ateliers et activités hebdomadaires accessibles après inscriptions à la Maison des Séniors et au Pôle Handicap (Yoga, nutrition, mobilité,...) ; Animation ponctuelle : thé dansant, sorties, journées sportives ; Groupes de paroles pour les aidants familiaux Soutien à tous types d'actions d'animations à destination des personnes en situation de handicap et de leurs familles; Mise en place d'un guichet unique pour les personnes en situation de handicap et de leurs familles;
PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : CCAS Partenaires : Maison Départementale, MDPH, les associations, Mutualité de la Réunion, la Sécurité Sociale, Bailleurs Sociaux,

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Janvier 2025 à décembre 2026
---	------------------------------

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Département	CCAS	Autres	Total
2024	10 000,00	30 000,00	0,00	40 000,00
2025	16 750,00	35 750,00	0,00	52 500,00
2026	16 750,00	35 750,00	0,00	52 500,00
	43 500,00	101 500,00	0,00	145 000,00
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Nombre d'accompagnements réalisés sur la période Nombre d'ateliers réalisés Nombre de personnes mobilisées par action Diversités des programmations proposées Retour des usagers après enquête de satisfaction			

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Sensibilisation et initiation des publics concernés à la préservation de la biodiversité à travers les activités proposées, pour qu'ils soient également vecteur de ce message auprès des publics plus jeunes
---	---

SOCIETE INCLUSIVE (services à la population dans le champ du handicap et plus généralement des politiques publiques du Département)	Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès au droit -> action permettant le maintien du lien social pour les PA et PSH, concourant à favoriser l'accès au droit
--	--

OBSERVATIONS	
---------------------	--

INTITULE DE L'ACTION INV * FONC *	X Maison des Séniors - Portage de repas
* case à cocher	
CONTEXTE / ENJEUX	10 % de la population portoise a 60 ans ou plus, soit 5 570 personnes. Les besoins identifiés pour ce groupe sont de 3 ordres : - chez les 50 - 74 ans (4 030 personnes) : une population encore active s'impliquant dans la société qui a besoin de retrouver sa place dans la cité, - chez les 75 - 84 ans (1 140 personnes) : un risque de repli sur soi avec une perte progressive du lien social - chez les plus de 85 ans (400 personnes) : des personnes en perte d'autonomie devant faire appel aux aidants familiaux ou autres professionnels pour pouvoir rester à domicile. Nous retrouvons chez ces derniers également une situation d'isolement physique (37% de ces personnes vivent seules). Au travers de la Maison des Séniors, la Commune de le Port, souhaite renforcer la solidarité vis-à-vis des personnes âgées via : - la coordination gérontologique sur le territoire; - le développement et la coordination d'action d'animation adaptés aux besoins et aux capacités des séniors. Avec la perte progressive de l'autonomie et le développement des situations d'isolement social des personnes âgées, le CCAS a mis en place une prestation de portage de repas pour prévenir les situations de dénutrition.
OBJECTIFS	Proposer une prestation de portage repas à domicile la plus élargie afin de répondre aux demandes des séniors à besoins particuliers notamment aux exclus en raison de leurs régimes alimentaires.
DESRIPTIF DE L'ACTION	Il s'agit de mettre en place un service de proximité et de solidarité adapté aux personnes âgées à travers le portage de repas à domicile, tenant compte de leur régime alimentaire spécifique.

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Commune de Le Port Les Séniors et les personnes en situation de handicap Solidarité, prévention santé
---	---

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	20 personnes actuellement concernées, 50 à terme. Mise en concurrence. Contractualisation . Mise en place de la prestation.
--	---

PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : CCAS Partenaires : Maison Départementale
------------------------------	--

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Janvier 2025 à décembre 2026
---	------------------------------

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Département	CCAS	Autres	Total
2024	0,00	0,00	0,00	0,00
2025	41 480,00	43 520,00	0,00	85 000,00
2026	41 480,00	43 520,00	0,00	85 000,00
	82 960,00	87 040,00	0,00	170 000,00
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Nombre de repas distribué Nombre de personnes bénéficiant de la prestation (50 personnes) Capacité du service de répondre aux besoins spécifiques			

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Elle contribue à valoriser la production locale en proposant aux publics concernés des produits frais, de qualité. Elle contribue par ailleurs à réduire le gaspillage alimentaire en proposant aux publics concernés des produits adaptés à leurs besoins
SOCIÉTÉ INCLUSIVE (services à la population dans le champ du handicap et plus généralement des politiques publiques du Département)	Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès au droit -> action permettant le maintien du lien social pour les PA et PSH et de lutter contre l'isolement
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION		Maison des Séniors - Accompagnement au maintien à domicile dans les résidences pour PA
INV *		
FONC *	X	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	10 % de la population a 60 ans ou plus sur le territoire Portois soit 5 570 personnes. Les besoins identifiés pour ce groupe sont des 3 ordres : - chez les 50 - 74 ans (4 030 personnes), nous retrouvons une population encore active s'impliquant dans la société qui a besoin de trouver sa place dans la cité - chez les 75 - 84 ans (1 140 personnes), nous avons un risque de repli sur soi avec une perte progressive du lien social - chez les plus de 85 ans (400 personnes), nous retrouvons plus des personnes en perte d'autonomie devant faire appel aux aidants familiaux ou autres professionnels pour pouvoir rester à domicile. Nous retrouvons, également, chez ces derniers une situation d'isolement physique (37% de ces personnes vivent seules). Au travers de la Maison des Séniors, la Commune de le Port, souhaite renforcer la solidarité vis-à-vis des personnes âgées via : - la coordination gériatrique sur le territoire; - le développement et la coordination d'actions d'animation adaptées aux besoins et aux capacités des séniors ; Un des axes majeurs de la politique sociale de la ville est l'amélioration de l'habitat pour favoriser le maintien à domicile ou le placement dans un établissement pour personnes dépendantes. Des solutions intermédiaires doivent être créées sous formes de résidences adaptées privées ou chez des bailleurs en ce qui concerne les rez-de-chaussée. Cela sous entend aussi la création de services adaptés divers. Deux Résidences Personnes Agées vont être bientôt livrées : Résidence de la Palmeraie (SIDR) et Résidence de La Petite Pointe (SHLMR).
-------------------	--

OBJECTIFS	> Développer des actions d'animation dans les espaces collectifs des Résidences Personnes Agées permettre leur intégration et pour lutter contre isolement
-----------	--

	> Mettre en place un dispositif permettant l'accompagnement social des résidents.
--	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	"Aller vers " les séniors les plus vulnérables, les plus isolés des résidences afin de mettre en place les accompagnements nécessaires au regard de leurs situations. Développer et coordonner des activités adaptées aux besoins et aux capacités des séniors en habitat groupé (sport, bien-être, prévention santé, cohésion,...).
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION	Commune de Le Port
Localisation	Les Séniors résidants dans les RPA
Public visé	Accès aux droits, lutte contre l'isolement, l'accès à la culture et aux loisirs
Thématique	

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Accompagnement : visite quotidien à domicile et accompagnement dans les démarches Ateliers et activités hebdomadaires accessibles après inscriptions (Yoga nutrition, mobilité,...) ; Animation ponctuelle : inscription dans les animations ponctuelles du CCAS et de la ville (thé dansant, sorties, journées sportives).
--	---

PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : CCAS Partenaires : Maison Départementale, la SHLMR et la SIDR.
------------------------------	---

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Janvier 2025 à décembre 2026
---	------------------------------

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Département	CCAS	Autres	Total
2024	0,00	0,00	0,00	0,00
2025	6 000,00	14 000,00	0,00	20 000,00
2026	6 000,00	14 000,00	0,00	20 000,00

	12 000,00	28 000,00	0,00	40 000,00
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Nombre d'accompagnements réalisés sur la période Nombre d'ateliers de réalisés Nombre de personnes mobilisées par action Retour des résidents après enquête de satisfaction			
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Sensibilisation et initiation des publics concernés à la préservation de la biodiversité à travers les activités proposées, pour qu'ils soient également vecteur de ce message auprès des publics plus jeunes			
SOCIETE INCLUSIVE (services à la population dans le champ du handicap et plus généralement des politiques publiques du Département)	Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès au droit -> action permettant le maintien du lien social par ici le maintien à domicile pour les PA et de lutter contre l'isolement			
OBSERVATIONS				

INTITULE DE L'ACTION		Epicerie - Actions de soutien et d'accompagnement des familles
INV *		
FONC *	X	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Créée le 24 novembre 2011, l'Epicerie Sociale a pour vocation l'accompagnement des personnes et des familles vers une insertion et une autonomie durable. Au travers du levier alimentaire et de l'accompagnement budgétaire, l'épicerie s'adapte aux situations des familles en difficulté et apporte une réponse sociale complémentaire aux prestations existantes.
	Les objectifs de l'Epicerie sont les suivants : - Engager un travail éducatif et d'accompagnement autour du budget ; - Augmenter l'autonomie économique et sociale des familles ; - Favoriser l'émergence d'actions de resocialisation et de responsabilisation des bénéficiaires ; - Inciter l'interaction entre les bénéficiaires et les bénévoles contribuant à la mixité sociale ; - Proposer un accompagnement social des familles : prévenir les ruptures de droit, aider à la gestion budgétaire, prévenir les situations d'expulsions, travailler avec les familles sur la valorisation de soi.

OBJECTIFS	Il s'agit de contribuer au fonctionnement de l'Epicerie Sociale et Solidaire afin de soutenir les personnes en difficultés passagères et les personnes en situation de vulnérabilité.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	L'épicerie sociale exerce ses missions autour de : - la vente de produits de première nécessité à hauteur de 10% de leur valeur commerciale. - l'aide éducative et budgétaire (individuelle/collective) qui est proposée aux familles leur permettent d'acquérir les techniques de gestion financière. Ces techniques visent l'autonomie des familles dans la priorisation et l'anticipation des dépenses. L'épicerie accueille des familles porteuses en situation de précarité économique et sociale passagère. A l'admission d'un bénéficiaire au sein de l'épicerie sociale, celui-ci signe un contrat d'accompagnement l'engageant à respecter des entretiens auprès d'un travailleur social (Conseillère en Economie Sociale et Familiale). Ensemble, ils travailleront sur des actions individuelles et collectives (éducation budgétaire, en matière de santé, d'alimentation et de consommation).

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Commune de Le Port Les familles orientées par les travailleurs sociaux Gestion budgétaire, aide alimentaire
--	---

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Accompagnement des familles dans la gestion budgétaire, Animation des ateliers collectifs par des prestataires, des acteurs associatifs.
--	---

PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : CCAS Partenaires : Maison Départementale, la BAM, l'ANDES, les bailleurs sociaux, la CAF
------------------------------	--

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Juillet 2024 à décembre 2026
---	------------------------------

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Département	CCAS	Autres (CAF)	Total
2024	4 064,00	9 479,00		13 543,00
2025	18 279,00	22 653,00	20 000,00	60 932,00
2026	18 279,00	22 653,00	20 000,00	60 932,00
	40 622,00	54 785,00	40 000,00	135 407,00

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Nombre d'accompagnements réalisés par la CESF Nombre d'ateliers réalisés Nombre de personnes mobilisées par atelier Retour des usagers après enquête de satisfaction
---	---

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Elle contribue à valoriser la production locale en proposant aux publics concernés des produits frais, de qualité. Elle contribue par ailleurs à réduire le gaspillage alimentaire en proposant aux publics concernés des produits adaptés à leurs besoins.
SOCIETE INCLUSIVE (services à la population dans le champ du handicap et plus généralement des politiques publiques du Département)	Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès au droit -> actions permettant le maintien des bénéficiaires dans un circuit économique accompagné limitant l'isolement
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION INV * FONC *	☐ ☒	Insertion des jeunes Aide à la mobilité
* case à cocher		
CONTEXTE / ENJEUX	Dans le cadre du PST, la ville souhaite poursuivre les actions en direction des publics vulnérables et favoriser particulièrement l'insertion sociale et professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi.	
OBJECTIFS	La mobilité est un levier essentiel pour un jeune inscrit dans une démarche dynamique de formation et d'insertion sociale et professionnelle. Les freins auxquels sont confrontés les jeunes sont de véritables contraintes et constituent souvent des facteurs d'abandon de parcours. C'est en ce sens que le CCAS souhaite accompagner la prise en charge du permis de conduire.	
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Accompagner la prise en charge du permis de conduire du jeune inscrit dans une démarche d'insertion. Lui permettre d'acquérir l'autonomie de déplacement nécessaire afin d'effectuer l'ensemble des démarches et tâches qui vont faciliter son insertion dans le monde professionnel.	
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Commune de Le Port Jeunes portoïis de 18 à 31 ans inscrits dans une démarche de formation et d'insertion professionnelle.	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE <i>(ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i>	Action récurrente sur les 3 années de conventionnement Estimation sur la base de l'accompagnements de 20 jeunes/an	
PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : CCAS Partenaires : Département/ France Travail/ Missions locales/ Apprentis d'Auteuil/ Associations oeuvrant dans le champs de l'insertion sociale et professionnelle (AGIDESU, AGAME, CEJR, JTEM, AGK,...)	
	Démarrage de l'action : Janvier 2025	

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	
PLAN DE FINANCEMENT INITIAL	Montant total de l'action : 10000 € Cofinancement Département : 3 000 €(30%) Cofinancement CCAS : 7 000 (70%)
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	☐ Nombre de jeunes bénéficiant du dispositif ☐ Nombre de réussites à l'examen ☐ Nombre d'insertion professionnelle réussie
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Sensibilisation et initiation des publics concernés à la préservation de la biodiversité et à la conduite éco-responsable
SOCIETE INCLUSIVE (services à la population dans le champ du handicap et plus généralement des politiques publiques du Département)	Axe 1 : Prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance -> actions concourant à la lutte contre le décrochage scolaire et au soutien à la parentalité
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION INV *	Soutien aux actions collectives du programme de réussite éducative Volet collectif : activités socio éducatives pour les enfants et adolescents bénéficiaires du PRE et les collégiens pré-décrocheurs	☒
FONC *		

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Le Programme de Réussite Educative , dispositif phare du volet éducation du contrat de ville propose, un accompagnement individualisé aux enfants et adolescents âgés entre 2 et 16 ans, issus de QPV. Il est important de préciser que 80% des bénéficiaires du dispositif sont orientés par l'Education Nationale sur des signes et fragilités liés au social, à la santé, à la famille et à la scolarité. Le dispositif repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi qu'une volonté de travailler avec la famille en lui redonnant sa place de premier éducateur. La coopération interinstitutionnelle y est tout aussi importante et se traduit par la participation des partenaires aux différentes instances de pilotage.
OBJECTIFS	• Favoriser une approche globale de l'enfant en prenant en compte le caractère multifactoriel du décrochage scolaire • Proposer un parcours éducatif personnalisé aux besoins des parents et enfants • Favoriser l'acquisition de repères éducatifs • Amener les parents à s'inscrire dans une écoute globale des besoins de l'enfant • Repositionner le parent dans son rôle de premier éducateur • Développer des actions collectives

DESRIPTIF DE L'ACTION	La coordonnatrice : Sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, la coordonnatrice est en charge du pilotage du dispositif. Elle s'appuie sur l'Equipe de Réussite Educative composée de quatre référents de parcours pour mettre en œuvre les orientations et la programmation validée lors du Conseil Consultatif de Réussite Educative. Elle est garante du suivi financier du dispositif : demande, bilans, engagements des crédits, conventionnements... Il s'agit également de permettre la mobilisation des moyens pour accompagner l'équipe dans ses interventions sur le terrain par la mobilisation de sites dédiés et identifiés dans les quartiers et secteurs d'intervention. Les référents de parcours : Suite à une évaluation socio-éducative de la situation, le référent de parcours présente la situation à l'équipe pluridisciplinaire de soutien, qui propose et valide un parcours individualisé en lien avec les problématiques éducatives /sociales /psychologiques identifiées. Puis il propose un espace d'écoute et de soutien aux parents sur le plan éducatif, en s'appuyant sur des entretiens individuels réguliers parents/enfant (domicile, école, quartier) et sur la mise en place d'actions collectives pour travailler des axes éducatifs spécifiques (socialisation, respect du cadre, autonomie, rapports aux adultes).
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) Les enfants et adolescents âgés entre 2 et 16 ans et leurs familles, habitants des QPV prévention primaire de toutes formes de conduites à risques et du décrochage scolaire
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Action récurrente et liée au renouvellement du dispositif par la politique de la ville
PILOTE ET PARTENAIRES	CCAS/PRE DE LE PORT Les partenaires : Education Nationale, Maison Départementale, réseau associatif, CAF, centre sociaux, PMI, CAMPS..
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	janvier 2025 à décembre 2026

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Département	CCAS	Autres	Total
2024				
2025	9 250,05	21 583,45		30 833,50
2026	9 250,00	21 583,50		30 833,50
TOTAL	18 500,05	43 166,95		61 667,00
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Le nombre d'enfants et d'adolescents accompagnés Le nombre d'activités socio-éducatives L'impact sur la scolarité, le comportement et la gestion de la frustration, le respect cadre et limites			
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Sensibilisation et initiation des publics concernés à la préservation de la biodiversité à travers les activités proposées, pour qu'ils soient également vecteur de ce message auprès des publics plus jeunes			
SOCIÉTÉ INCLUSIVE (services à la population dans le champ du handicap et plus généralement des politiques publiques du Département)	Axe 1 : Prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance -> actions concourant à la lutte contre le décrochage scolaire et au soutien à la parentalité			

OBSERVATIONS	
---------------------	--

Annexe 2

Modèle de tableau des dépenses pour l'investissement et pour le fonctionnement

NOM DE LA COMMUNE OU DU CCAS							
NOM DE L'OPERATION OU DE L'ACTION							
Nature de la dépense (INVT ou FONCT)	Désignation/ Libellé de la dépense	Numéro et date facture	Tiers/ Entreprise	Numéro Bordereau	Numéro Mandat	Montant € dédié à la TES	Montant total facture € HT
Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 25% de la réalisation de la dépense de l'opération ou de l'action (acompte 1) - A							
Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 50% de la réalisation de la dépense de l'opération ou de l'action (acompte 2) - B							
Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 100% de la réalisation de la dépense de l'opération ou de l'action (solde) - C							
TOTAL des dépenses € HT de l'opération ou de l'action (A+B+C)						0,00 €	0,00 €

Annexe 3

Fiche « Bilan technique et financier » pour le solde d'une opération et/ou action sur le PDT 2024-2028

Conformément au cadre du Pacte Département et Territoires et aux conventions de Pacte Département et Territoires, signées entre les communes, les CCAS et le Département, le versement du solde de 20% est conditionné à la présentation d'un bilan technique et financier pour chaque projet.

Le bilan technique et financier consiste en la présentation d'un certain nombre de pièces justificatives attestant la réalisation effective des projets financés par la collectivité départementale.

En investissement, les pièces demandées sont les suivantes :

- Un bref descriptif des objectifs à atteindre et de l'action menée (bilan technique),
- L'état des dépenses dûment certifié par le Maire et le comptable public et précisant le coût total hors taxe de l'opération (l'état de dépenses dont le modèle figure à l'annexe 2),
- Le procès-verbal de réception (sans réserve) des travaux, le cas échéant, l'attestation de « service fait », mentionnant la date de réception des travaux,

- En cas de travaux, une photo du **panneau de chantier** où la participation du Département doit apparaître en termes de logo, de taux de financement et du montant de la subvention,
- En cas d'études, tout document mentionnant la participation financière du Département (lettre de notification au prestataire, flyers, revue locale, ...)
- Des photos permettant de visualiser à la fois l'opération dans son ensemble et le dispositif de communication de financement du Département (**Plaque inauguration** où la participation du Département doit apparaître en termes de logo, de taux de financement et montant de la subvention),
- Pour les acquisitions d'équipement (mobilier, véhicules, ...), des photos permettant d'identifier les équipements et le logo du Département de façon visible et permanente.

Sur présentation du bilan technique et financier d'une opération, jugé conforme, le Département pourra procéder au versement du solde de l'opération.

En fonctionnement, les pièces demandées sont les suivantes :

- Le descriptif de l'action menée reprenant les éléments d'organisation, de mise en œuvre et le nombre de bénéficiaires ainsi qu'éventuellement les autres indicateurs définis dans la fiche action (bilan technique),
- L'état des dépenses dûment certifié par le Maire et le comptable public et précisant le coût total hors taxe de l'opération (l'état de dépenses dont le modèle figure à l'annexe 2),
- L'attestation de « service fait », mentionnant la date d'achèvement de l'action,
- Tout document mentionnant la participation financière du Département (exemple de courrier type de notification de l'aide, flyers, revue locale, ...)

Sur présentation du bilan technique et financier d'une action, jugé conforme, le Département pourra procéder au versement du solde de l'action, sans attendre l'échéance du dispositif Pacte Département et Territoires 2024-2028.

Annexe 4

CADRE D'INTERVENTION RELATIF A L'AMELIORATION TRES LEGERE DE L'HABITAT

Afin de répondre aux demandes de petits travaux d'amélioration de l'habitat (< 5 000 € TTC), complémentaires des dispositifs existants portés par le Département, le PDT intègre un volet « Amélioration très légère de l'habitat » (ATLH). Ce volet consiste à cofinancer des actions portées par les CCAS ou les communes (appelés dans la suite du document « porteur de l'action ») sur cette thématique.

ARTICLE 1- OBJET

Le présent cadre a pour objet de préciser les dispositions du Volet Amélioration de l'habitat du Pacte de Solidarité Territoriale soit :

- Les conditions selon lesquelles est accordée cette aide du Conseil Départemental au titre de l'intervention pour travaux d'amélioration très légère de l'habitat.
- Le mode opératoire choisi.

ARTICLE 2- BENEFICIAIRES

L'aide s'adresse aux publics vulnérables et/ou fragiles (par exemple : personnes âgées, personnes handicapées, familles en difficulté). Les conditions exactes d'éligibilité du public sont fixées par le porteur de l'action d'amélioration très légère de l'habitat.

ARTICLE 3 – NATURE ET MONTANT DE L'AIDE

Le Département verse au porteur de l'action une subvention de fonctionnement, par redéploiement de crédits de fonctionnement déjà votés dans le cadre des PST et du PDT. Elle est plafonnée à 5 000 € par logement.

ARTICLE 4 – NATURE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

La subvention couvre les montants toutes taxes comprises de travaux d'amélioration très légère de l'habitat réalisés chez les particuliers. Elle ne couvre pas les frais d'ingénierie (technicien recruté par le porteur de l'action, pré-diagnostic réalisé par un bureau d'étude...), ni les frais administratifs (personnel dédié au suivi administratif et financier du dispositif, dépenses affectées au fonctionnement courant du porteur de l'action).

Les travaux éligibles sont :

- L'accessibilité/adaptation
- Sécurité physique
- Santé et hygiène

L'aide intervient uniquement dans le logement et aux abords du logement.

Seules les dépenses réalisées entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2028 sont éligibles.

ARTICLE 5 – MODE OPERATOIRE

Le porteur de l'action organise l'instruction des demandes qu'il reçoit et l'estimation des travaux. Il peut notamment faire réaliser un pré-diagnostic pour déterminer un montant prévisionnel de travaux, permettant le cas échéant de réorienter le ménage vers d'autres aides (notamment les aides départementales si le montant dépasse 5 000 € TTC). Le porteur de l'action vérifie l'éligibilité du ménage et attribue, selon les critères qu'il aura préalablement définis, les aides. Il notifie l'aide au ménage **en mentionnant le financement du Conseil Départemental**.

Il propose au ménage dont le dossier a été accepté une liste d'entreprises agréées par le porteur de l'action.

Le ménage, qui est maître d'ouvrage, choisit l'entreprise pour la réalisation des travaux. **Les communes et/ou CCAS ne peuvent, en aucun cas, choisir l'entreprise, en lieu et place du ménage.**

Les travaux sont exécutés sur la base d'un bordereau de prix préalablement adopté par le porteur de l'action.

Le porteur de l'action suit l'exécution des travaux et assiste le ménage à la réception. Le ménage (maître d'ouvrage) et le porteur de l'action certifient le service fait. Le porteur de l'action effectue, par subrogation, le règlement financier auprès de l'entreprise.

A titre exceptionnel, et si le porteur de l'action justifie, sur le territoire, de l'impossibilité de recourir à des entreprises (pour des raisons de coûts exorbitants, d'absence d'intervenants etc.), le porteur de l'action peut intervenir en régie. Dans ce cas, il devra apporter la preuve qu'il souscrit aux assurances obligatoires pour ces interventions. Une procédure spécifique sera alors déterminée dans la convention liant le Département au porteur de l'action. Seules les dépenses relatives aux travaux seront prises en charge, seront exclues les dépenses en personnel.

De manière générale, le porteur de l'action s'engage à garantir que les interventions réalisées le sont dans les règles de l'art, en particulier en matière de diagnostic d'amiante préalable.

ARTICLE 6 – PAIEMENTS ET PIECES JUSTIFICATIVES

Aucune avance spécifique n'est versée pour cette action, s'agissant de redéploiements de crédits.

Le Département verse des acomptes au porteur de l'action, à une périodicité ne pouvant pas excéder tous les trois mois, sur la base d'un état des paiements certifiés du payeur et du président du CCAS ou du maire de la commune.

Lorsque les montants versés par le Département atteignent l'enveloppe allouée au porteur de l'action pour l'action ATLM, il ne sera plus versé d'acompte.

Un bilan global de l'utilisation de l'enveloppe sera réalisé dans les quatre mois suivant la fin de l'éligibilité des dépenses. En cas de trop-perçu, c'est-à-dire si les montants versés par le Département excèdent les montants justifiés par le porteur de l'action, le Département émettra un titre de recettes pour la restitution des sommes indument versées.

ARTICLE 7 – CONTRÔLE ET RESPONSABILITES

Le Département se réserve la possibilité d'effectuer un contrôle sur pièces (notamment factures détaillées des travaux réalisés, liste des bénéficiaires etc.) et sur place (au sein des logements ayant bénéficié de travaux), par ses propres services ou toute autre contrôleur mandaté par ses soins.

Dans le cas où ce contrôle contredirait les pièces justificatives transmises par le porteur de l'action, le Département se réserve le droit de réajuster les montants et modalités de versement des subventions, y compris d'émettre un droit de recettes pour le trop-perçu.

Les aides financières apportées par le Département au porteur de l'action ne peuvent engager, à aucun titre que ce soit, pour un quelconque fait ou risque pouvant survenir en cours d'exécution, la responsabilité du Département à l'égard du porteur de l'action ou d'un tiers, en particulier des occupants ou propriétaires du logement au sein duquel les travaux ont été effectués.

ARTICLE 8- CONTRACTUALISATION

La signature d'un avenant à la convention PDT formalisera le partenariat sur la base d'un plan d'action précisant :

- Les dépenses envisagées, en distinguant les montants consacrés aux travaux proprement dits et les dépenses consacrées à l'accompagnement et au suivi du projet
- Le montant sollicité au titre du volet ATLH du PDT. Le taux d'intervention du Département est déterminé par le porteur de l'action en fonction des financements obtenus par ailleurs, pour chaque projet, en divisant le montant départemental sollicité par le montant total des travaux d'ATLH envisagés (TTC).

Chaque convention fera l'objet d'une adoption en Commission Permanente.